

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2133 - JEUDI 9 OCTOBRE 2014

Conseils communaux

L'heure
des grandes
manœuvres
a sonné

L'hôtel de ville de Brazzaville convoité par plusieurs candidats

Plus qu'un jour nous sépare du 10 octobre, date de la tenue des sessions inaugurales des conseils communaux. C'est déjà l'heure des grandes manœuvres dans les états-majors politiques à la veille de l'élection des maires

des villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo et Ouesso. Même si le Parti congolais du travail et ses alliés partent avec les faveurs des pronostics grâce à leur victoire dans la plupart des communes, il

n'est pas totalement à l'abri des surprises. Et pour cause. Les candidats indépendants pourront jouer les arbitres dans cette compétition où l'opposition bien que minoritaire a aussi son mot à dire. [Page 3](#)

GESTION DURABLE DES FORÊTS

La Comifac réclame une assistance
financière suffisante des partenaires

Dans la capitale congolaise où elle tient la 14^{ème} session de son partenariat, la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) a réclamé une assistance financière conséquente pour soutenir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de la sous-région.

Convoquée sur le thème «Opportunités et défis, climat et utilisation des terres dans le bassin du Congo», cette session ouverte par le ministre d'État, directeur du cabinet du chef de l'État, Firmin Ayessa, offre aux ministres, partenaires et à la société civile un espace d'échanges et de discussions sur les moyens de mise en œuvre du plan de convergence réajusté de la Commission. «*Les principaux défis de la gestion durable des forêts dans la sous-région sont connus. L'insuffisance des moyens mobilisés reste la principale contrainte à la mise en œuvre de ce plan*», a déclaré le ministre congolais de l'Économie forestière et du développement durable, Henri Djombo.

[Page 3](#)Le ministre d'État, Firmin Ayessa (au centre) à l'ouverture de la 14^{ème} session de la Comifac

JUSTICE

Le président kenyan
comparaît devant la CPI

Uhuru Kenyatta, lors de sa comparution en avril 2011/photo DR

Uhuru Kenyatta, le président kenyan, s'est présenté hier devant la Cour pénale internationale (CPI) où il a été convoqué pour évoquer les difficultés de l'enquête dans le procès pour crimes contre l'humanité qu'il vise. Premier chef d'État en exercice à comparaître devant cette juridiction internationale, Uhuru Kenyatta affronte ses juges devant plusieurs de ses partisans. [Page 9](#)

SECTEUR IMMOBILIER

La réglementation
se fait attendre

En l'absence de textes d'application de la loi portant réglementation du secteur immobilier en République du Congo, les usagers en quête de loyers décentes dans les grandes villes comme Brazzaville, sont à la merci des petites agences immobilières et de courtage qui n'ont pour sièges que des tableaux placés le long des rues et avenues. «*Les courtiers évoluant dans le petit immobilier sont trop exigeants. La prime de commission n'est pas fixe. Cet argent est non remboursable au cas où les conditions et l'emplacement de la maison ne satisfont pas le locataire. Pour eux, l'essentiel est de vous trouver un logement. C'est de l'escroquerie !*», tempête Guy Bangui, un locataire habitant Mougali, dans le 4^{ème} arrondissement. [Page 4](#)

HANDBALL/COUPE D'AFRIQUE
DES CLUBS CHAMPIONSÉtoile du Congo en
compétition ce jeudi

Les Stelliens qui représentent le Congo en version Dames et Hommes à la Coupe d'Afrique des clubs champions, ouverte hier à Tunis, montent sur l'arène aujourd'hui. Les Dames congolaises vont en découdre avec les Kenyans de Nairobi Water alors que les Hommes s'expliqueront face au Club africain de Tunis qui évoluera dans ses propres installations.

[Page 16](#)ÉDITORIAL
C.P.I.[Page 2](#)

ÉDITORIAL

C.P.I

Ce que l'incroyable comparution d'Uhuru Kenyatta devant la Cour pénale internationale a confirmé est que les jours du système judiciaire hérité de la période coloniale sont comptés. En venant à La Haye défendre tout à la fois son honneur et l'indépendance de son pays, le Président du Kenya a dit, en effet, haut et fort ce que tous les dirigeants africains pensent aujourd'hui sans toujours oser le dire : à savoir que le temps est venu de réformer une justice dite « internationale » qui s'en prend de façon quasi exclusive aux Africains et laisse les pires tragédies se dérouler partout ailleurs dans le monde sans se soucier d'en traduire les auteurs devant elle.

L'idée qui conduisit à la naissance de la C.P.I., il y a douze ans, était aussi noble qu'imprécise : elle reposait sur l'idée que l'instauration d'une justice indépendante dotée de pouvoirs réels et agissant à l'échelle mondiale susciterait de telles craintes dans les lieux de pouvoir qu'elle parviendrait peut-être à empêcher les crimes à venir contre l'humanité. Mais l'homme étant ce qu'il est, c'est-à-dire porté à édifier des Tours de Babel aussi pesantes qu'inutiles, la Cour de La Haye s'est enfermée dans un système clos que dirigent des hommes et des femmes, certes de grande compétence mais dépourvus de la légitimité nécessaire pour juger leurs prochains.

Installée à la Haye, au cœur même de ce qui fut l'Europe coloniale, la C.P.I. n'a pas tardé à consacrer l'essentiel de ses investigations à l'Afrique. Elle a jugé les responsables de la terrible guerre de Yougoslavie mais son attention s'est peu à peu concentrée sur notre continent, ce qui l'a conduit tout naturellement à ignorer les drames qui se déroulent ailleurs. Un semblable comportement lui a valu à plusieurs reprises, dans les dernières années, d'être rappelée à l'ordre par l'Union africaine.

L'audition de Uhuru Kenyatta le confirme donc sans ambiguïté : le temps est venu de réformer un système judiciaire international qui s'est disqualifié au point de restaurer une justice raciale que l'on croyait, que l'on espérait, à jamais révolue.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Le projet du budget de l'État exercice 2015 à l'ordre du jour de la session du 15 octobre

Conformément à la tradition, les présidents des commissions des deux chambres du Parlement se sont réunis le 08 Octobre à Brazzaville pour examiner les sujets des sessions passées et fixer l'ordre du jour de la prochaine session budgétaire du 15 octobre prochain.

À l'assemblée nationale, par exemple, sur les vingt-trois affaires qui étaient inscrites lors de la session de juillet-août 2014, et après le retrait de neuf par le gouvernement sur les tribunaux d'instance, quatorze étaient restées. Parmi celles-ci : les questions orales avec débats au gouver-

nement ainsi que les questions d'actualité. La session budgétaire qui s'ouvre le 15 octobre a inscrit quinze affaires à son ordre du jour. Le projet du budget de l'État exercice 2015 domine l'ensemble des affaires. Il faut aussi ajouter les questions d'actualité et les questions orales au gouvernement avec débats prévues en novembre et décembre prochains. Les autres affaires étant les questions de ratification et quelques autres qui ont été renvoyées à la prochaine session.

Au Sénat par contre, cette conférence des présidents qui prépare la 37^{ème} session ordinaire dite « session budgétaire », a retenu dix-huit affaires. Parmi les dix-huit, il y a dix anciennes. Du côté du gouverne-

ment neuf et une pour le sénat.

En dehors du budget de l'État, le sénat a eu également à examiner la loi portant loi de règlement des comptes ou du budget de l'État exercice 2013. En d'autres termes, avant d'examiner la loi du budget 2015, le Parlement doit se rendre avant tout compte de la gestion du budget 2013. Outre cela, la deuxième chambre du Parlement a eu à se pencher sur deux projets de loi notamment celui autorisant la ratification d'un accord de prêt qui se trouve sur la table du gouvernement et concerne le financement de la route Ndéndé-Dolisie avec le corridor Dolisie-Brazzaville.

Jean Jacques Koubemba

JUSTICE CONSTITUTIONNELLE

Auguste Iloki restitue les conclusions de Séoul

« La justice constitutionnelle et l'intégration sociale », a été le principal thème du troisième congrès de la conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, tenu du 28 septembre au 1^{er} octobre à Séoul, en Corée du sud. Le congrès a été organisé en quatre sessions. Plusieurs sous-thèmes ont été développés à savoir : défis soulevés par l'intégration sociale dans un monde globalisé ; normes internationales relatives à l'intégration sociale ; instruments constitutionnels traitant de l'intégration sociale et, le rôle de la justice constitutionnelle en matière d'intégration sociale.

À l'issue des débats, il a été relevé que certaines juridictions constitutionnelles ont développé une riche jurisprudence sur les questions sociales tandis que d'autres sont plus actives dans le contrôle constitutionnel des lois et le contrôle des élections. Toutefois, il a été reconnu que toute décision d'une juridiction constitutionnelle qui fait respecter la constitution, la démocratie, la protection des droits de l'homme et l'État de droit contribue à l'intégration sociale dans la mesure où elle règle les questions susceptibles de dégénérer en conflits sociaux.

« Le bilan sur l'indépendance des cours constitutionnelles a révélé que certaines juridictions avaient subi des pressions émanant des pouvoirs exécutif et législa-



tif ainsi que des médias qui, parfois, ne saisissent pas la portée des décisions et déforment l'image des juridictions, faute de formation adéquate des journalistes sur les questions juridiques », a expliqué le président de la Cour constitutionnelle du Congo, Auguste Iloki.

Cependant, trois nouveaux membres du bureau ont été élus pour un mandat de trois ans, au cours de la première assemblée

générale de la Conférence mondiale. Il s'agit des cours constitutionnelles d'Autriche, de Lituanie et de Turquie. Le congrès également approuvé la nomination de Schnutz Rudolf Dürr, en qualité de secrétaire général de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.

En marge de ces assises, le président de la cour constitutionnelle de Corée, Park Han-Chul avait reçu huit homologues d'Afrique francophone, dont le Congolais Auguste Iloki. Au cours cette réunion, il a été question de promouvoir la coopération entre ces institutions. La conférence mondiale sur la justice constitutionnelle a été créée en 2008 à Cap town, en Afrique du Sud. Elle réunit aujourd'hui 93 juridictions constitutionnelles d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe.

Josiane Mambou Loukoula

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse

Secrétariat : Raïssa Angombo

COMITÉ DE DIRECTION

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout

Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),

Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moundaké Ngonzo

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
23, rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagalericongoco.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris / Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

COURSE VERS LES MAIRIES

Les partis à l'heure des grandes manœuvres...

Quel sera le visage des maires appelés à gérer les six grandes communes que sont Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo et Ouesso ? Telle est la principale question de l'heure, au lendemain de la publication des résultats des élections locales du 28 septembre. Si les statistiques parlent, elles ne sauraient, au regard des enjeux, renseigner sur l'issue des votes en vue de la mise en place des différents conseils communaux. Analyse.

La première donnée à retenir, c'est que le scrutin du 28 septembre dernier a permis un remodelage du paysage politique national. Le Parti congolais du travail vient en tête certes (356 sièges sur 860) mais doit conjuguer avec les autres formations alliées ou les indépendants acquis à sa cause pour espérer s'imposer sur l'ensemble des mairies. En effet, et en théorie, il a contre lui 504 conseillers qu'il lui faut charmer et convaincre. La carte, il doit essentiellement la jouer avec les partis de la majorité. Est-ce acquis ? Il n'est pas négligeable pour ce parti au pouvoir de prendre aussi langue avec les partis de l'opposition. « Nous irons en tant que majorité présidentielle. C'est-à-dire, avec une stratégie de la majorité présidentielle », a expliqué Pierre ngolo, le 7 octobre.

Sur ce chapitre, le PCT doit pourtant tenir au collet « l'armée des indépendants » dont personne ne peut deviner les vraies ambitions aujourd'hui. Entre les accords officiellement passés, bien des consignes secrètes sont données sans compter les querelles intestines et autres déceptions nées souvent du non respect des engagements. Le débat, ici, pourrait aussi porter sur la demande des comptes.



Ou, pour dire les choses clairement, en de « règlements de compte. »

Brazzaville : le PCT est premier mais un défi le guette

Sur le papier, le parti de Pierre Ngolo aligne une équipe de 34 éléments sur les 101 qui doivent constituer le conseil communal. L'assurance est acquise pour ce parti de placer son candidat à la tête de la mairie grâce au score des partis alliés. Le maire sortant de Brazzaville est membre du PCT et il vient de compiler deux mandats (2003-2014). Nul doute qu'il compte poursuivre son action. Mais il a deux obstacles à franchir : créer l'unanimité de ses camarades autour de sa candidature. Sauf que le PCT-Brazzaville est géré par Gabriel Ondongo, qui lui aussi a été élu conseiller. Dans cette course interne au PCT, bien d'outsiders risquent de venir fausser le jeu. Ou lui apporter une dose de suspense.

« L'armée des femmes » n'est pas à négliger quand on sait que le parti veut refaire son image après avoir été longtemps taxé de « machiste ». Parmi les élues de ce parti à Brazzaville, figurent des femmes de tête et d'action telles Ikia Sassou-N'Gusso, Charlotte Opimbat ou Mensah Sassou N'Gusso, conseillère à l'Île Mbamou dont les ambitions pour la mairie de Brazzaville sont plus ou moins affichées.

Pointe-Noire : rien n'est acquis pour le maire sortant

La ville océane a droit à 75 conseillers alors que l'actuel maire porte les couleurs du MAR qui, avec ses 11 conseillers, ne peut rien imposer sauf d'implorer ses alliés de lui concéder le siège. Or, le Club 2002-PUR, bien que ne disposant que de 5 conseillers dans la ville, n'est pas moins tenté de briguer le fauteuil municipal. Wilfrid Ngusso, président du Club 2002,,

Pointe-Noire : rien n'est acquis pour le maire sortant

l'a dit et redit lors de la campagne. Si les uns et les autres restent accrochés, il reviendra au PCT de trouver une issue qui ne fasse pas mauvaise tache.

Dolisie : Pour qui vont rouler les indépendants ?

Sur les 45 conseillers de la troisième ville du Congo, 13 ont le statut d'indépendants. L'Upads avec 15 sièges vient en tête mais sans espoir de briguer la mairie. Le PCT, « champion national », lui, s'est contenté de 6 sièges. Un tel tableau conduit à dire que tous, même les partis non cités, vont lorgner vers les « indépendants ».

À moins qu'en se présentant aux élections, ces derniers aient servi simplement d'écran pour reporter, sans débat, leurs voix vers le « sponsor », le moment venu. C'est-à-dire à l'heure des votes internes. Pour qui vont rouler les « indépendants » ? Telle est la question.

Nkayi : le PCT out ?

On aurait peut-être parlé de sanction pour le grand parti. Avec 1 siège, rien ne lui est acquis dans la ville sucrière où le nombre de conseillers est de 29. Ici, les indépendants totalisent 12 sièges, l'Upads 4. Les autres partis tels DNV, UR, MUST, UMP, PADI et MAR obtiennent un siège chacun. Quelle que soient les combinaisons, l'élection du futur maire tient à beaucoup de paramètres. Seules les grandes manœuvres dont les politiques ont le secret pourraient faire basculer les choses.

Mossendjo : Maurice Mbohi inquiet ?

L'actuel maire porte l'estampille du PCT qui n'a que 5 sièges sur les 25 qui reviennent à la ville. En face, l'équipe des indépendants avec ses 15 sièges négociables. « Il n'y a rien pour rien. Et nous tenons la dragée haute au PCT », a déclaré un « indépendant » sous couvert de l'anonymat. Les autres partis ne font pas le poids même s'ils peuvent se lancer à la conquête des voix. L'Upads par exemple n'a obtenu que 4 sièges.

Ouessou : la dernière « cartouche » du PCT

C'est la dernière des communes de plein exercice. Si Brazzaville paraît acquise au PCT, aucune autre ville ne rassure le « grand parti ». Reste donc Ouesso où le score du PCT se lit 10 sur 25. Face à lui, onze indépendants auxquels il faut ajouter 4 sièges des partis comme PULP, MCDDI et RC. Ici, comme ailleurs, alors que les indépendants vont certainement « jouer les paons », le PCT doit prendre des allures de grand chasseur pour ne pas laisser fuir le seul gibier qui lui garantira un menu achalandé, à l'heure du compte, sur la carte territoriale.

Jocelyn Francis Wabout

GESTION DURABLE DES FORÊTS

la Comifac réclame une assistance financière conséquente

Afin de mettre en œuvre le plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, la Commission des forêts du bassin du Congo (Comifac) demande une assistance financière rationnelle de tous les partenaires.

L'appel a été réitéré à l'ouverture de la 14e session du partenariat pour les forêts du bassin du Congo, tenue le 8 octobre à Brazzaville, sur le thème « Opportunités et défis, climat et utilisation des terres dans le bassin du Congo ».

« La résolution des Nations unies n'étant pas suivie d'effets, j'exhorte donc tous les partenaires africains et internationaux à apporter leur contribution. Car, depuis 2003, le Fonds pour le partenariat des forêts du bassin du Congo est financé faiblement », a déclaré Firmin Ayessa, à la cérémonie d'ouverture, au nom du président de la République du Congo. Intervenant dans la même optique, la présidente en exercice de la Comifac, Baiwong Djibergui Amana Rosine, a souligné que la Communauté internationale devrait appuyer les pays d'Afrique centrale dans leurs efforts de développement du secteur fores-

tier. Ce partenariat représente un nouveau type de coopération au monde qui rassemble en son sein, des acteurs gouvernementaux, de la société civile, des partenaires financiers, scientifiques et techniques. Félicitant pour sa part, les efforts consentis par les gouvernements d'Afrique centrale et leurs partenaires internationaux dans les missions assignées, le ministre congolais de l'Économie forestière et du développement durable, Henri Djombo a indiqué que « cette réunion doit être mise à profit pour discuter de manière franche et responsable de la marche du partenariat sur les forêts du bassin du Congo, et des moyens de mise en œuvre du plan de convergence réajusté qui devra comprendre les objectifs et les ressources ». « Les principaux défis de la gestion durable des forêts dans la sous-région sont connus, l'insuffisance des moyens mobilisés reste la principale contrainte à la mise en œuvre de ce plan », a-t-il ajouté. Rassurant le soutien permanent des États-Unis aux pays d'Afrique centrale, la diplomate américaine au Congo, Stéphanie Sullivan a indiqué que son pays était prêt à rendre pérenne la biodiversité dans la sous-région en faisant de ce partenariat une plate-forme inclusive. Parmi



Les participants à la session de Brazzaville

des réalisations de l'institution ces dernières années, on relève le renforcement des capacités des coordinations nationales, la révision du plan de convergence en vue d'intégrer les thématiques émergentes, l'amélioration des connaissances des ressour-

ces à travers les inventaires forestiers. Créée en 2002 par les chefs d'États d'Afrique centrale, en marge du sommet mondial sur le développement durable, la Comifac a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre des projets visant la gestion durable

des forêts dans le bassin du Congo. Elle figure désormais parmi les institutions qui bénéficient du statut d'observateur au sein de l'Assemblée générale des Nations unies.

Lopelle Mboussa Gassai

SECTEUR IMMOBILIER

la réglementation se fait toujours attendre

La difficulté de trouver un loyer convenable, le refus des grandes agences immobilières de satisfaire les demandes de certaines catégories de personnes désirant avoir une maison dans un périmètre bien sécurisé et à un prix abordable et le manque d'une politique efficace de contrôle dans le secteur immobilier, tels sont les maux décriés par les Brazzavillois qui revendiquent également les textes d'application de la loi qui régit le secteur immobilier.

En attendant ces textes d'application, les locataires et les propriétaires de maisons recourent aux petites agences immobilières et de courtage. Comme on pouvait s'y attendre, ces opérateurs exigent le paiement préalable d'une somme de 5000 FCFA pour conduire le demandeur à la maison mise en location et prélèvent un mois entier de loyer, sur la caution, lorsque le locataire s'engage. Le problème c'est que ces agences ne sont pas connues officiellement et n'ont parfois pas de siège. «Même s'il n'y a pas de textes organisant le secteur, il est temps de faire disparaître ces petites agences de courtage illégales. L'exercice de ce métier nécessite une réglementation. D'autant plus que la majorité des courtiers brazzavillois ne disposent pas de siège et ne payent pas de taxes à l'Etat. Si j'ai besoin d'un locataire je préfère faire des affiches moi-même», a déclaré Felix Olo, 65 ans, propriétaire d'appartements à Talangai, dans le 6ème arrondissement.

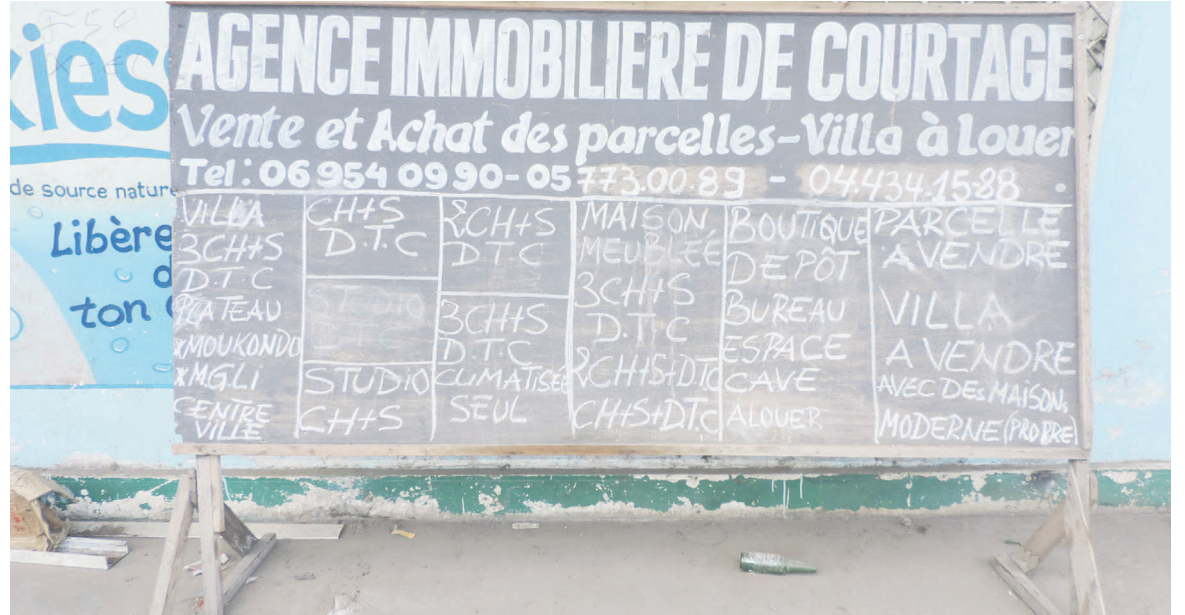
Le comportement des petites agences décrié

En dépit des services qu'ils peuvent rendre aux locataires et aux propriétaires, les courtiers brazzavillois ne sont pas à l'abri des critiques. «Les courtiers évoluent dans le petit immobilier; notamment ceux qui recherchent des maisons moins luxueuses sont trop

exigeants. La prime de commission n'est pas fixe. Ces courtiers jouent sur la psychologie du demandeur. Cet argent est non remboursable au cas où les conditions et l'emplacement de la maison ne satisfont pas le locataire. Pour eux, l'essentiel est de vous trouver un logement. C'est de l'escroquerie !», a déploré Guy Bangui, un locataire habitant Moundali, dans le 4^e arrondissement. «Quelle est la politique et la vision actuelles du ministère en charge de l'Urbanisme et de l'habitat pour ce secteur en proie à l'escroquerie ? La faiblesse du gouvernement face à la situation encourage aussi les logeurs brazzavillois à changer librement les prix de maison. Aucun texte ne dit que la maison de trois chambres avec salon doit coûter 90.000 FCFA et qu'on devrait verser au propriétaire quatre mois de caution», ajoute-t-il.

Que doit-on attendre d'une agence immobilière ?

L'objectif premier d'une agence immobilière est, selon Gestrim Océan qui œuvre depuis des années dans le secteur, de proposer un loyer confortable, dans une zone ou dans un quartier voulu par le demandeur, en tenant compte de certains critères à savoir : sécurité, emplacement de la maison, etc. C'est pour ces motifs que les grandes agences



Les rues et avenues de Brazzaville abondent des tableaux du genre

immobilières ne s'intéressent pas trop souvent au petit immobilier. «S'exercer dans ce secteur exige aussi le respect scrupuleux de certaines conditions que l'agence ou la société donne au propriétaire avant la livraison de la maison au client. Parmi ces conditions, il faut faire un état des lieux ou un constat afin de décrire l'état précis du logement donné en location. Cette exigence fait que d'autres propriétaires ne viennent pas vers

nous, préférant les petites agences. La majorité des logeurs mettent en location des maisons qui ne remplissent pas tous les critères alors que le locataire a le droit d'être bien logé», a précisé la conseillère au commerce de l'agence Gestrim Océan. Devant ces difficultés rencontrées par les locataires et les propriétaires, il devient plus qu'urgent de soumettre ce secteur à la réglementation tel que le prévoit la loi du 29 avril 2012.

Encadrer juridiquement la location à usage d'habitation est un principe de la Constitution en ses articles 111 et 118. Reste à prendre les textes de son application. Dans tous les cas, le logement doit être la priorité des pouvoirs publics. À commencer par les 860 conseillers nouvellement élus dont la mission est de répondre aux soucis, grands et petits, des citoyens qui leur ont exprimé leurs suffrages.

Rock Ngassakys

TRANSFUSION SANGUINE

Une attente trop longue pour se procurer du sang au CHU de Brazzaville

La banque de sang du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville a du mal à satisfaire dans les délais les requêtes des demandeurs de produits sanguins. Le petit guichet souvent bandé de « clients » en fin de journée et où un seul agent sert tant bien que mal les ordonnances provenant du CHU et de différents hôpitaux, ne comble que peu les attentes de malades qui vivent parfois des suites désastreuses.

Lundi, 17 heures. Des acheteurs de sang munis d'ordonnances se disputent le petit guichet du Centre national de transfusion sanguine du CHU. C'est la banque de sang la plus équipée de Brazzaville en nombre et semble-t-il en type de produits sanguins.

A l'intérieur, une seule femme en blouse blanche tente de satisfaire des demandes visiblement pressantes. Harcelé, elle rétorque qu'elle est seule et qu'elle sert à son rythme. Pour les clients, le plus souvent proche parent de malades et garde-malade, les minutes ne sont pas à perdre car les médecins prescripteurs ont totalement averti de se dépêcher pour amorcer une quelconque opération.

Dans le lot de demandeurs, un homme d'environ 50 ans qui vocifère devant le guichet et menace la dame en blouse de diligenter car, sa femme, qui vient de subir une « césarienne » à l'hôpital militaire Pierre Mobengo, où il n'existe pas de banque de sang, a besoin du sang. Les deux poches de sang qui lui ont coûté 15.000 FCFA lui sont servies 45 minutes après. Mais la suite n'est pas heureuse. La femme avait décédé quelques heures plus tard. Aucun éclaircissement n'a été donné à l'hôpi-

tal militaire Pierre Mobengo. La dame avait longuement saigné, explique-t-on brièvement. Et c'est certain que, rassuré un médecin forcé de dire un mot, les choses auraient pu être autrement si le sang avait été rendu disponible plus tôt.

Sécuriser et rendre disponible le produit sanguin, un défi

Les ruptures en réactifs et consommables, sources de pénuries de poches de sang dans les formations sanitaires, sont désormais légués au second rang des soucis qui revenaient souvent comme obstacles aux difficultés du CNTS. Depuis, les situations semblent

s'améliorées en dépit des plaintes liées au faible budget. Et le nombre de donneur de sang a visiblement augmenté. Ce qui n'a pas changé, semble-t-il, est la centralisation des opérations de stockage et de délivrance des produits sanguins dans seulement quelques établissements hospitaliers. Quelques hôpitaux, à l'instar de l'hôpital de base de Makélékélé, possèdent des annexes du CNTS. Des produits sanguins y sont stockés, mais généralement en nombre insuffisant. L'observation vient des demandes renvoyées au CHU le plus souvent où les différents types de produits sanguins sont disponibles. Mais, entre le temps d'atteindre

le centre hospitalier et la livraison, plusieurs malades succombent par hémorragie. Même si les données fiables sur ce type de décès ne sont pas publiées, il est évident que de nombreuses personnes meurent chaque jour par manque de sang. Les femmes sont en tête des décès en raison de plusieurs hémorragies causées par des grossesses mal suivies ou dans le cadre des soins obstétricaux d'urgence. D'après les estimations, sur 100.000 naissances au Congo, 420 femmes sont mortes en 2013, pour cause d'hémorragie de la délivrance. Selon l'OMS, chaque jour, près de 800 femmes meurent de complications de la grossesse

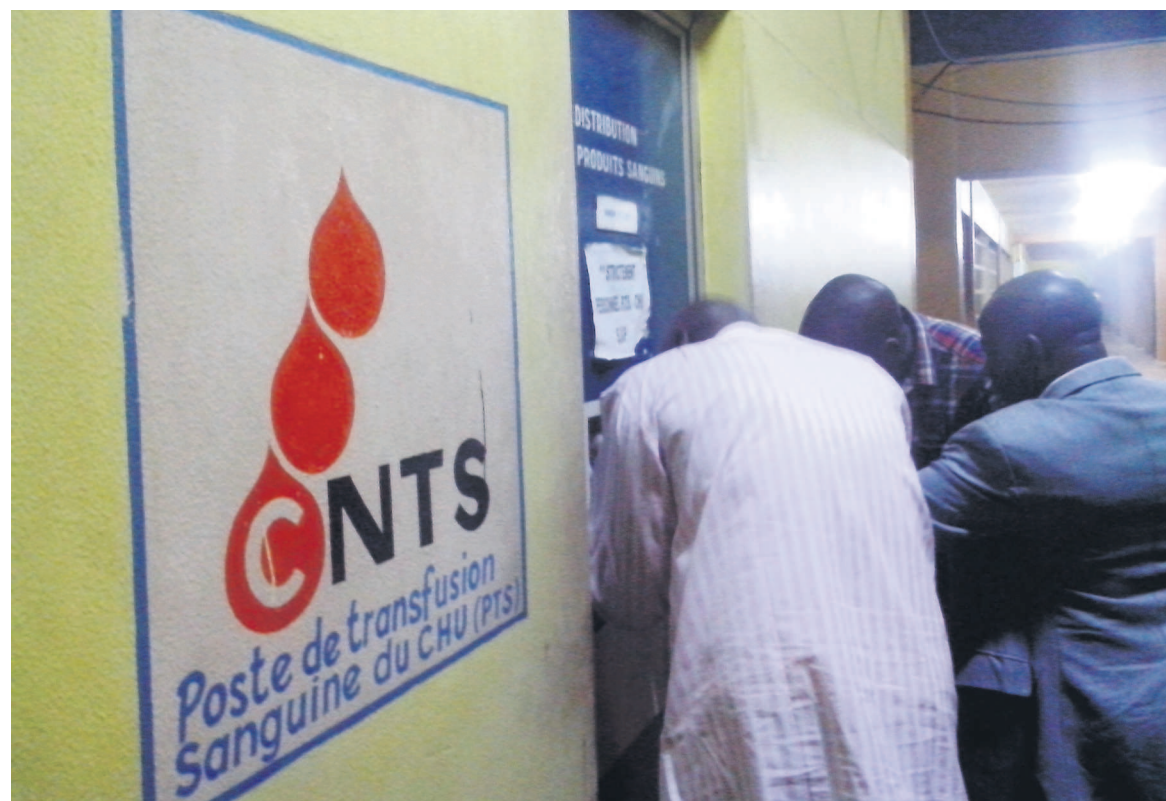
ou de l'accouchement. C'est pour cette raison d'ailleurs que l'organisation encourage les pays à élaborer un plan d'activité mettant l'accent sur l'importance d'un accès rapide à du sang et à des produits sanguins sécurisés pour prévenir les décès maternels.

Un hôpital, un centre de transfusion sanguine

Les centres de transfusion sanguine doivent être partout. Ils ont la mission d'approvisionner les hôpitaux régulièrement en sang sécurisé, fiable, pour améliorer la santé. Cette année, par exemple, dans le souci d'étendre le réseau de Pointe-Noire, un centre de transfusion sanguine a été réhabilité à l'hôpital de base de Loandjili, après 5 ans de fermeture. Une opération saluée et qui doit se poursuivre vers les autres arrondissements où il y a des hôpitaux qui ont également les mêmes besoins. La transfusion sanguine, si elle est accessible et partout, permettrait de sauver des vies et surtout la quasi-totalité des femmes qui saignent. Selon une étude publiée en mars dernier par un spécialiste français de gynécologie obstétrique, pour un hôpital de référence qui draine une population d'un million d'habitants et qui ne dispose pas de banque de sang, 50 000 femmes sont enceintes chaque année.

« Avec un ratio de mortalité maternelle de 600 décès pour 100 000 naissances, comme c'est par exemple le cas en Guinée, 300 femmes meurent chaque année de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, dont 100 suite à une hémorragie. Si ces 100 femmes avaient accès à l'hôpital de référence et que cet hôpital était doté d'une banque de sang, elles seraient sauvées », relève l'étude.

Quentin Loubou



Les demandeurs de sang en attente

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

□ « Fondamentalement, les Constitutions sont conçues par les pays et par leurs peuples. Les Constitutions sont là pour être respectées. Si la Constitution doit être modifiée, cela doit se faire sur la base d'un consensus. »

Nkosazana Dlamini-Zuma, présidente de la Commission de l'UA, RFI, 7 octobre 2014

□ « La politique, cela ne peut pas être que la boue tout le temps ».

Nicolas Sarkozy, ancien président français, Le Nouvel Observateur, 7 octobre 2014

□ « Une démocratie doit rester froide face au terrorisme, c'est une affaire de police, de renseignement. »

Edwy Plenel, directeur de Mediapart, Libération, 6 octobre 2014

□ « Larguer des bombes depuis les airs ne mettra pas un terme à la terreur. La terreur ne sera pas stoppée par des frappes aériennes, tant que nous ne coopérons pas en vue d'une opération terrestre avec ceux qui mènent le combat sur le terrain. »

Recep Tayyip Erdogan, président turc, Jeune Afrique, 7 octobre 2014

□ « Quand on se contente de gérer la crise sans traiter les causes, on prépare la prochaine catastrophe. »

Guillaume Lachenal, maître de conférences à l'université Paris-Diderot, Le Point, 3 octobre 2014

CANTINES SCOLAIRES

Le Congo doté d'un plan d'action national

ent a été validé techniquement et politiquement au cours d'un atelier organisé le 7 octobre, au Palais des congrès de Brazzaville, par le Programme alimentaire mondial (PAM), en partenariat avec la Banque mondiale (BM) et le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation.



Brice Hilaire Ounounou entouré des représentants de la BM et du PAM/crédit photo Adiac

Dénoté Saber, ce programme vise à aider les pays à renforcer leur système éducatif dans plusieurs domaines. Il s'agit notamment dans les secteurs de l'éducation de base, la répartition et la gestion des ressources, le bien-être de l'enfant à travers la santé et l'alimentation scolaire, la formation des enseignants, les Nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'équité et l'inclusion. Selon le représentant du PAM au Congo, David Bulman, le Saber est aussi un outil d'évaluation permettant à chaque pays d'évaluer son système d'alimentation scolaire et de se situer par rapport aux meilleures pratiques internationales en la matière. S'agissant du Congo, le diagnostic de la situation de l'alimentation scolaire a été fait à l'issue d'un atelier organisé en juin dernier. Celui-ci a permis d'établir un plan d'action afin de remédier aux lacunes du système actuel et d'aligner le Congo sur les normes Saber. « L'existence d'écoles, de manuels et d'enseignants de qualité permettent de dispenser une éducation efficace uniquement si les enfants qui vont à l'école, sont prêts et capables d'étudier. L'enfant est au centre des efforts pour réaliser l'éducation pour tous en 2015 et atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, relatifs à l'éducation de base universelle et l'égalité entre les sexes pour l'accès à l'instruction », a rappelé le fonctionnaire onusien, précisant que l'ali-

mentation scolaire était un filet de sécurité sociale, un transfert de ressources vers les populations les plus démunies.

La BM a, de son côté, apprécié ce programme qu'elle juge extrêmement important d'autant plus qu'il concerne d'abord la jeunesse qui est l'avenir de demain, puis l'alimentation, sans laquelle, on ne peut pas garantir et assurer la relève. « Nous, en tant qu'institution de développement, sommes heureux de contribuer à ce type d'exercice et naturellement de nous associer au PAM pour soutenir le gouvernement congolais pour ses efforts dans l'éducation, la faim et la malnutrition », a laissé entendre le représentant de la BM à cette cérémonie.

Produire une partie de la nourriture qui sera consommée à l'école Présidant les travaux, le directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Brice Hilaire Ounounou, a rappelé que les projets d'appui aux cantines scolaires dans les écoles maternelles et primaires du Congo mis en œuvre par le PAM et LIPHD ont une influence sur le statut nutritionnel des enfants et contribue à améliorer le taux brut de scolarisation.

Le taux d'abandon est presque, a-t-il indiqué, nul dans les établissements scolaires touchés par les programmes d'alimentation scolaire. Les cantines

scolaires contribuent efficacement à l'accroissement des rendements scolaires. Dans les centres d'éducation préscolaire, l'apport des denrées alimentaires améliore le taux de fréquentation des tout-petits. « Aujourd'hui, l'essentiel des repas issus des cantines scolaires proviennent pour une grande part des produits importés, mais les repas scolaires à base de produits locaux cultivés sur place sont la clef de la durabilité des programmes d'alimentation scolaire. Il est utile d'envisager d'ailleurs la pratique des jardins potagers de telle sorte que l'école puisse produire une partie de la nourriture qui sera consommée pendant les repas à l'école », a souhaité le représentant du ministre, annonçant qu'un plan d'action sur l'alimentation scolaire a été rédigé afin de consolider ces acquis.

Rappelons que la BM a développé le Saber alimentation scolaire en étroite collaboration avec le PAM et PCD. Ce programme est mis en œuvre dans les pays où le PAM exécute son programme de cantines scolaires.

Au Congo, l'alimentation scolaire est reconnue dans le Plan national de développement (PND), mais ne fait pas encore l'objet d'une politique. Selon l'engagement institutionnel, le gouvernement contribue à hauteur de 60% pour les projets des cantines scolaires du PAM et de l'IPHD.

Parfait Wilfried Douniama



INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 / +242 06 992 04 91
E-mail : inscription@iprc-training.org
Site web : www.iprc-training.org
BP: 537 Brazzaville - République du Congo

FORMATION – CONSEIL – ASSISTANCE TECHNIQUE

Une Expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez- nous aux numéros indiqués ci-dessus ou par email.

CODE	INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
EP13	Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement	5 jours	03 au 07 novembre 2014
GMP02	Passation des marchés publics (Travaux, fournitures et services)	5 jours	10 au 14 novembre 2014
EP01	Gestion efficace des archives et classements	5 jours	17 au 21 novembre 2014
BTP01	Assurer la fonction de chef de chantier Bâtiment et travaux publics	4 jours	24 au 27 novembre 2014

AMC Telecom

Internet à partir de 9.000 FCFA

Avec **mobi** de AMC Télécom

Nouveaux Produits
Nouvelles Satisfactions

Brazzaville: Av. Alphonse Fondere, Immeuble C.N.S.S. 1er étage, Centre-ville, Rép. du Congo
 Pointe-Noire: Av. Charles De Gaulle, Centre-ville (en face de l'hôtel MIGITEL), Rép. du Congo
 Téléphones : 00242 05 545 07 60/ 06 950 53 02/ 06 888 81 81
 Courriel : support@amc-telecom.com - Web : www.amc-telecom.com

CONGOIRON SA
 70, Avenue Professor Lumbu Malika
 (Entre l'Ambassade des USA et l'Hotel de la Justice et des Sports)
 Brazzaville BP 1071 - République du Congo
 Registre de commerce No. RCCM 0282/08911
 Email : careers@congoiron.net

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de l'animation de son service Hygiène Sécurité Environnement et Communautés, Congo Iron S.A., société de prospection, de recherche, et d'exploitation minière filiale du groupe australien Sundance LTD, recrute un Conseiller en Relation Communautaires (Community Relations Advisor) pour poste en CDI :

- Diplôme Bac + 2 minimum dans les domaines des sciences sociales, l'anthropologie ou discipline connexes au secteur minier (la géologie, la chimie, etc....).
- Large expérience (> 3 ans) dans le domaine du développement et des relations avec les communautés, ou de l'humanitaire, de préférence dans l'industrie extractive.
- Expérience démontrée dans la planification et l'implémentation de projets sur le terrain.
- Expérience dans le développement et l'implémentation de procédures et systèmes dans les domaines des relations avec les communautés.
- Excellente expression orale en français, anglais souhaité mais non nécessaire.
- Connaissance du Lingala, du Djem, ou du Bakwele, ainsi que de la culture locale de la Sangha.
- Capacités organisationnelles, aptitudes démontrées au lobbying, à la négociation, à la résolution de conflit, et au management des équipes, capacité à travailler en autonomie.

Les CV et lettre de motivation sont à adresser à ci.careers@congoiron.net avant le 31 octobre 2014.

N.B. : seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

SUNDANCE RESOURCES LTD

CONGOIRON SA
 70, Avenue Professor Lumbu Malika
 (Entre l'Ambassade des USA et l'Hotel de la Justice et des Sports)
 Brazzaville BP 1071 - République du Congo
 Registre de commerce No. RCCM 0282/08911
 Email : careers@congoiron.net

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de l'animation de son service Hygiène Sécurité Environnement et Communautés, Congo Iron S.A., société de prospection, de recherche, et d'exploitation minière filiale du groupe australien Sundance LTD, recrute un Conseiller en Environnement (Environmental Advisor) pour poste en CDI :

- Diplôme Bac + 2 minimum dans les domaines l'environnement, ou discipline connexes au secteur minier (la géologie, la chimie, etc....).
- Large expérience (> 3 ans) dans le domaine de l'environnement, de préférence dans l'industrie extractive.
- Expérience démontrée dans la planification et l'implémentation de projets sur le terrain.
- Expérience dans le développement et l'implémentation de procédures et systèmes dans les domaines des relations avec les communautés.
- Excellente expression orale en français, anglais souhaité mais non nécessaire.
- Capacités organisationnelles, aptitudes au management des équipes, capacité à travailler en autonomie.
- Connaissance des standards internationaux en matière d'environnement.

Les CV et lettre de motivation sont à adresser à ci.careers@congoiron.net avant le 31 octobre 2014.

N.B. : seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

SUNDANCE RESOURCES LTD

CONGOIRON SA
 70, Avenue Professor Lumbu Malika
 (Entre l'Ambassade des USA et l'Hotel de la Justice et des Sports)
 Brazzaville BP 1071 - République du Congo
 Registre de commerce No. RCCM 0282/08911
 Email : careers@congoiron.net

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de l'animation de son service Hygiène Sécurité Environnement et Communautés, Congo Iron S.A., société de prospection, de recherche, et d'exploitation minière filiale du groupe australien Sundance LTD, recrute un Manager Environnement et Communautés pour poste en CDI :

- Diplôme Bac + 4 minimum dans les domaines de l'environnement, la sociologie, l'anthropologie ou discipline connexes au secteur minier (la géologie, la chimie, etc.).
- Large expérience (> 10 ans) dans le domaine de l'environnement, ou du développement et des relations avec les communautés, de préférence dans l'industrie extractive, minière, pétrolière, ou similaire
- Expérience démontrée dans la planification et l'implémentation de projets sur le terrain
- Expérience dans le développement et l'implémentation de procédures et systèmes dans les domaines de l'environnement et des relations avec les communautés.
- Expérience dans la gestion des communautés
- Excellente expression orale et écrite des langues françaises et anglaise
- Bonne maîtrise de l'outil informatique
- Capacités organisationnelles, aptitudes démontrées au lobbying, à la négociation, à la résolution de conflit, et au management des équipes, capacité à travailler en autonomie.
- Poste basé à Brazzaville, mais avec de fréquents déplacements dans le département dans la Sangha.
- La connaissance d'un ou plusieurs dialectes de la Sangha serait un plus

Les CV et lettre de motivation sont à adresser à ci.careers@congoiron.net avant le 31 octobre 2014.

N.B. : seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

SUNDANCE RESOURCES LTD

FRANCE

Présentation de la Journée du Manuscrit francophonie à l'OIF

L'Organisation internationale de la francophonie à Paris - l'OIF - a accueilli, le jeudi 2 octobre, les organisateurs de la deuxième Journée du Manuscrit francophonie.

La présentation au siège de l'OIF a commencé par une communication vidéo du parrain de cette deuxième édition, Maurice Bandaman, ministre de la culture de Côte d'Ivoire, qui a salué l'initiative d'une rencontre littéraire représentant « un intérêt pour l'ensemble de la communauté francophone ». Elle est, poursuit-il, « comme un vecteur de démocratisation de l'accès à la publication pour tous ». L'objectif, pour le ministre ivoirien, est de faire aboutir l'idée de « la création d'un Centre francophone du livre qui, à l'instar du Centre national du livre en France, serait même d'apporter des aides directes aux auteurs, aux éditeurs, aux libraires, sur le marché de la francophonie. Une pareille institution devrait conserver une totale indépendance vis-à-vis de la chose politique. Une mission a été dernièrement confiée à différentes personnes capables de viabiliser le projet, et faire en sorte que le Centre francophone du livre dispose de ressources pérennes et récurrentes ».

Succédant à l'allocution de Maurice Bandaman, Mawawa Mawa Kiese, directeur des éditions Paari et Henri Mojon, des éditions du Net, sont intervenus, retraçant l'histoire de la Journée du Manuscrit et l'ampleur des enjeux économique, culturel et politique. L'an dernier, a expliqué Henri Mojon, la rencontre avait fortement mobilisé les francophones, et, plus spécifiquement, l'Afrique du Nord, l'Algérie tout particulièrement. « Cette journée représente une occasion unique de se rencontrer et d'échanger. C'est également un tremplin, pour les auteurs, vers les maisons d'édition », a-t-il ajouté. « L'an passé, la Journée du Manuscrit avait donné lieu à une



Mawawa Mawa Kiese, directeur des éditions Paari Crédit photo : Dépêches de Brazzaville

soirée exceptionnelle. Les auteurs ont reçu en main propre leur exemplaire papier », a précisé le représentant des éditions du Net. Pour la soirée prévue le 24 octobre prochain, ce ne sont pas 10 mais 30 auteurs francophones qui profiteront de la manne.

Pour Mawawa Mawa Kiese, les éditions Paari, partenaires de cette deuxième édition, représentent l'opérateur local, indispensable relais et lien pour donner une pleine envergure à l'opération. « Notre intervention va se focaliser sur le livre. La diffusion numérique des fichiers, que l'on imprime sur place, est l'évolution logique de tout ce que l'écriture a su apporter ». Et d'ajouter : « Nous savons qu'en Afrique, les auteurs ont du mal à se faire éditer. Nous recevons beaucoup de manuscrits, mais nous ne disposons pas des outils pour les faire lire et les publier tous. Il est temps qu'au niveau de l'Afrique francophone, nous puissions nous donner

les moyens d'avoir une véritable industrie du livre ». L'éditeur mettra donc à la disposition des Éditions du Net toute son expérience et son expertise. « Nous allons essayer d'être présents partout, et de référencer les livres, détenteurs de savoirs, pour les mettre à la disposition de tous ».

Suivant le décompte des Éditions du Net, plus d'une centaine de manuscrits a été reçue pour cette deuxième édition. « Nous avons la capacité de répondre à la promesse faite, mais il faudra que nous trouvions des forces vives pour continuer la route et nous étendre sur les pays francophones pour l'édition numérique ». Les dépôts de livres peuvent s'effectuer jusqu'au 15 octobre. Chaque auteur participant à la soirée du 24 octobre se verra récompensé personnellement d'un exemplaire papier de son livre, ont précisé les initiateurs de la Journée.

Marie Alfred Ngoma

ALIMENTATION ET SANTÉ

Les OGM, des produits controversés !

Les OGM, initiales de « Organismes génétiquement modifiés », ne sont pas des organismes naturels. En effet, ils ne sont pas issus de croisements spontanés ou provoqués, entre variétés voisines. Un organisme (naturel) est un être vivant, végétal ou animal, organisé. Un gène est un segment d'ADN (Acide désoxyribonucléique) transmis héréditairement et participant à la synthèse d'une protéine correspondant à un caractère bien déterminé.

Que sont donc les OGM ?

Ce sont des organismes provenant d'opérations in vitro, c'est-à-dire en dehors de l'organisme et en milieu artificiel, faisant appel à des gènes d'espèces, genres, familles et même de règnes différents. C'est la technique de la transgénèse qui, à partir de 1983, a permis d'élaborer des « super produits ». Ladite technique est une opération du génie génétique qui consiste à introduire dans l'ADN d'un organisme vivant un gène prélevé sur un végétal, un animal ou un micro-organisme, afin de faire exprimer à l'organisme ainsi greffé une nouvelle caractéristique ou propriété induite par le transgène. Le but de ces modifications génétiques est en effet de conférer à des produits naturels des capacités qu'ils n'ont pas au départ. Ainsi, le patrimoine génétique modifié leur donne de nouvelles propriétés. Les avantages d'un OGM ainsi obtenus sont nombreux et parmi ceux-ci il y a des capacités de production plus accrues et des résistances à des agents extérieurs variés. Dans la pratique, 71% des OGM commercialisés sont des produits comme le maïs, le soja ou le colza, capables de sécréter leur propre insecticide pour lutter contre les insectes. L'un des leaders dans la pro-

duction des OGM est la firme américaine Monsanto qui paradoxalement est un fabricant important des produits chimiques comme les herbicides.

Quel est l'impact des OGM sur la santé des consommateurs ?

Le caractère nocif des OGM sur la santé est évident. Cependant il est difficile de les déceler et de les sortir du lot des produits commercialisés. C'est pourquoi, parmi tous les maïs OGM produits, seul le Maïs Mon 810 est autorisé en Europe. Et depuis environ 10 ans, il y est fait obligation de mentionner que le produit vendu est issu d'une matière première génétiquement modifiée dont les ingrédients, les additifs ou les arômes contiennent plus de 0,9% d'OGM. Les produits américains ou canadiens comme l'huile de soja, le sirop d'érable ou le ketchup sont les produits les plus touchés. Sans s'en rendre donc compte, on consomme ces OGM dans certains aliments à base de sauces ou crèmes de soja, des additifs comme la lécithine issus de soja, les laitages, les œufs, la viande, etc. Le problème est quasi général car personne ne peut savoir si le poulet mangé la veille a été nourri au soja OGM du Brésil ? Ou si la pomme de terre achetée dans le supermarché n'est pas un produit OGM ? Heureusement pour les consommateurs, l'action plus que vigoureuse menée contre la culture et la consommation des OGM par certains mouvements d'écologistes et d'agriculteurs des pays développés et même producteurs d'OGM, limite les dégâts.

Par Ange KOUNKOU, Président de l'Association pour la Promotion des Industries Agroalimentaires au Congo (APIAC)

NÉCROLOGIE

Le Club athlétique renaissance aiglon (Cara) sous section de Poto-Poto foot ball informe les supporters et sympathisants du décès du membre du bureau Dieudonné Médard Wamba « Wambs », fils de l'ancien joueur Denis Wamba « Dragon » survenu le jeudi 30 septembre au Chu de Brazzaville. Le programme des obsèques se présente comme suit:
9H: levée de corps et recueillement à la morgue du CHU
12H: messe en la basilique Ste-Anne du Congo
14H: départ pour le cimetière de Linzolo
17H: fin de la cérémonie



Brice Zoba, agent des Dépêches de Brazzaville, Arsène Kinkolo et la famille informent parents, amis et connaissances du décès de leur épouse Zita Mikembi Nzalamiata, survenu le 4 octobre 2014 au centre hospitalier de Makélékélé. La veillée mortuaire se tient au n°519, rue Fouéléké à Makélékélé. La date d'inhumation est fixée au mardi 14 octobre 2014.

La famille Ganga informe les parents, amis et connaissances du décès de Zola ganga Batantou Betty survenu le 1^{er} octobre 2014 au centre hospitalier de Makélékélé. La veillée mortuaire se situe au n°1074, rue Sounda au Plateau des 15 ans (entre les avenues des 16e et Loutassi). La date de l'inhumation est fixée au vendredi 10 octobre au cimetière de Loukanga selon le programme ci-après:
9H: levée de corps à la morgue de Makélékélé
10H: recueillement au domicile familial
12H messe en l'église protestante de Matour
14: départ pour le cimetière
17H: fin de la cérémonie.



Matassa Hypolyte agent Dépêches de Brazzaville, Romain, Jean Marie, Toussaint et Velerie Matassa annoncent aux parents, amis et connaissances du décès de leur sœur, tante et nièce, survenu le 7 octobre 2014 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°130 de la rue Matombi Moukondo.



Dieudonné, Georges, Adrien, Hossié Pauline, Rufine, Micheline, et Marguerite Hossié ont la profonde douleur d'annoncer aux parents ami(e)s et connaissances le décès de leur mère la veuve Hossié née Mbongo Julienne survenu le 5 octobre 2014 au CHU de Brazzaville, la veillée mortuaire se au n°20 de la rue Nkéni Talangai. L'inhumation aura lieu le mardi 14 2014 au cimetière Bouka.

BANGUI

La ville paralysée suite à une manifestation au Km5

Toute la journée de mercredi 8, la circulation a été perturbée dans une partie de la capitale centrafricaine. Une perturbation liée à des manifestations suite au décès d'un taximan tué lundi et celui d'un ex-Séléka le mardi à Gobongo.

Suite à la mort d'un des leurs, poignardé par une partie de la communauté musulmane en colère, les conducteurs des taxis ont suspendu leurs activités. Ils ont barricadé les avenues Boganda, Martyrs et Koudoukou.

À l'origine de l'incident, la mort d'un ex-Séléka lynché mardi 7 par une foule dans le 4^e arrondissement. Certains musulmans du km5 en colère, ont mis sur un pousse-pousse le corps calciné de la victime à destination du siège de la Minusca. Selon Roger Ndagouma, conducteur de taxi « c'est sur la route qu'ils ont croisé le taximan et qu'ils l'ont poignardé à mort ».

La même source dénonce la nonchalance du pouvoir : « les autorités en place ainsi que la communauté internationale nous demandent de faire la paix, et de mettre en avant la cohésion sociale. Mais du côté de nos frères musulmans ce n'est pas encore le cas. C'est parce que le pouvoir est faible que ces comportements continuent ». Des kiosques qui se trouvent proche du siège de la Minusca ont été détruits par les manifestants musulmans. Certains habitants se disent mécontents de la réaction des Casques bleus, qui sont restés passifs face à la destruction de ces kiosques par certains jeunes musulmans.

Dans les quartiers BEA-Rex, Kpéténé, Yakité, Sara et Castors, la population est en débandade. Corine, une habitante du quartier Kpéténé dans le 6^e arrondissement, explique qu'elle ne peut pas supporter les exactions. « Je n'en peux plus, ils ont brûlé des maisons et tué des innocents. Je quitte pour trouver refuge ailleurs », a dit cette dernière.

Un des leaders des manifestants du

Km5, a expliqué que la mort du taximan est due au débordement de la foule. « C'était au départ un mouvement pacifique. Le jeune taximan a été tué par des gens qui n'ont pas suivi le mot d'ordre. C'est parce que nous sommes intervenus que les passagers n'ont pas été touchés. On les a protégés. C'était un effet de foule ». Ce leader nie l'implication des manifestants du Km5 dans le pillage des kiosques. « Après cet événement, nous avons pris des précautions pour tout éviter. Les manifestants n'ont rien pillé », a-t-il noté.

Cette situation a paralysé les activités dans la capitale Bangui. Les 3^e, 6^e et 2^e arrondissements sont encore sous tension. Au niveau des hôpitaux, aucun cas n'est enregistré actuellement. Mais certaines sources disent qu'il y aurait des morts et des blessés dans le secteur.

Le président du Parti de l'unité et de la reconstruction (Pur) Eddy Symphorien Kparekouti s'est dit opposé à l'idée du report des élections, émise par la cheffe de l'État en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. Il appelle à un dialogue inclusif et à la mise en place d'une commission d'enquête sur le don angolais. Il l'a dit dans une interview accordée mercredi 7 au RJDH. Le président du Parti de l'unité et de la reconstruction pense que les élections sont aujourd'hui le seul moyen pour la République Centrafricaine de sortir de la crise actuelle. Eddy Kparekouti dit militer pour le respect de la date initiale.

« Pour le moment, il est important de tenir la date que la charte a fixée parce qu'il faut respecter les engagements pris ». Il note que le report des élections ne doit pas être décidé par la présidence de la République. « Nous avons suivi la présidente de transition dire que la date de février n'était pas tenable parce que la sécurité n'est pas encore au point et que l'État civil n'était pas prêt. Mais qui doit ramener la sécurité et redéployer l'État ? Pour nous, nous considérons que ce n'est pas à la présidence de décréter un

report ».

La solution actuelle pour le président du Pur, est d'attendre la réaction de la communauté internationale. « Les élections que nous attendons seront financées par la communauté internationale. Alors il faut attendre que cette communauté internationale nous fixe sur la question. Au Mali, les élections que les gens croyaient intenables à la date initiale se sont tenues. Il est toujours possible de respecter le calendrier », a-t-il indiqué.

Eddy Symphorien Kparekouti a abordé en marge de cette interview les questions du don angolais et du dialogue politique en préparation. Pour lui, il faut une enquête sur la gestion du don angolais. « Le Pur appelle à la mise en place d'une commission nationale et internationale indépendante chargée de faire la lumière sur cette affaire. Seule cette enquête pourra nous dire si oui ou non, il y a eu détournement », a-t-il souhaité sur le dossier du don angolais.

Concernant le dialogue politique, le président du Pur appelle à une rencontre inclusive. « Nous avons toujours appelé à la tenue de ce dialogue. Vu la situation actuelle du pays, il est essentiel que toutes les forces vives de la nation puissent être impliquées dans ce dialogue, qu'il soit inclusif. Il faut que les anciens présidents Bozizé et Djotodia soient là mais la justice devra agir par rapport à leur cas ».

La réaction du président du Parti de l'unité et de la reconstruction (PUR), intervient un jour après une réunion tripartite (Conseil national de transition-gouvernement-Autorité nationale des élections).

Un ex-Séléka a fait exploser une grenade dans l'après-midi du mardi au quartier Gobongo dans le 4^e arrondissement de Bangui. Quatre personnes ont trouvé la mort et plusieurs autres blessés. Le présumé coupable a été également lynché par la population. D'après les faits relatés, l'acte s'est produit au quartier Gobongo et au Pk10, sur l'avenue de l'indépendance. Selon certains habitants, la première gre-

nade lancée à Gobongo n'a fait aucune victime. Freddy, un des témoins de la scène croit avoir vu un présumé ex-Séléka à bord d'un taxi lancé de la grenade sur des femmes et des enfants. « Nous étions là au bord de la route quand un taxi passait en direction de Pk12. Nous avons vu un ex-Séléka dans le taxi qui découpait sa grenade et jeter dans la foule. Sur les lieux, il y avait des femmes, des enfants et des hommes aussi. J'ai vu trois morts sur place », a-t-il témoigné.

La rapidité des faits n'a pas permis aux témoins d'identifier le taxi. Mais d'après d'autres sources, le taximan aurait expulsé le présumé coupable de son véhicule. « Lorsque le taximan a poussé ce dernier à terre, la foule s'est acharnée derrière lui. Il a couru au moins 1000 mètres. Arrivée au niveau de Pk10, il a jeté une deuxième grenade tuant encore une autre femme enceinte. Ce taximan a été récupéré et tué par des coups de pierres et des bâtons », a expliqué une autre source sous l'anonymat.

Le colonel de la Séléka de la base RDOT a reconnu la victime comme un de ses éléments. Ce dernier parle d'une trahison en leur sein. « Il s'appelle Assane Abakar, ex-Séléka de notre base. Il était parti au km5 faire ses bagages parce qu'il devait être rapatrié à Bria par l'OIM. Malheureusement, certains de nos éléments qui lui devaient de l'argent, l'auraient trahi aux Anti-Balaka qui l'ont tué à Gobongo », a-t-il expliqué. La Sangaris, les Casques bleus et la gendarmerie nationale se sont rendues sur place pour constater les faits. Le Lieutenant Sébastien de la Sangaris a pris la liaison directe avec l'Unité de police constituée (Upc) avant de descendre sur le lieu de cet incident. « Quand nous sommes arrivés, nous avons trouvé le corps qui est en train de brûler. Nous avons d'abord éteint le feu avant de tracer un périmètre de sécurité. Donc, nous allons parler avec la population pour chercher à identifier les coupables. Des actes d'insécurité comme ça, nous devons chercher à savoir exactement

ce qui s'est passé », a fait savoir l'officier français.

Le corps de la victime a été exposé le mercredi devant le siège de la Minusca par certains habitants du Km5 qui manifestaient contre cet acte.

Les éléments des Forces armées centrafricaines (Faca), radiés et repris, réclament le versement de leurs 22 mois de salaires. Selon ces derniers, c'est depuis le 22 novembre 2012 qu'ils vivent sans salaire malgré leur utilisation par le gouvernement centrafricain.

Ces éléments disent n'avoir pas d'autres revendications que celle du versement de leurs émoluments. Pour le premier intervenant qui a requis l'anonymat, c'est l'écart entre le fait qu'ils vivent et le traitement qui leur est réservé qui pose problème.

« Nous sommes effectivement repris en activité et pris en compte dans nos différents services et différents corps par la Spa (Situation de prise d'arme) de tous les jours mais sans rémunération », a-t-il dit.

Il poursuit en évoquant les démarches administratives qui n'aboutissent pas depuis plusieurs mois, « Au niveau de la Direction des soldes des Faca, ils ont écrit au Directeur du Contrôle Financier et ce dernier a exigé l'accord préalable du chef de département. Nous avons également de notre côté écrit aux différents ministres qui se sont succédé mais sans suite alors qu'on nous utilise ».

Un autre élément formule ainsi leurs revendications. « Nous voulons tout simplement notre salaire. La suite, nous la verrons dans une réunion où tous les autres compagnons d'armes seront conviés ».

Contacté, le ministre d'État en charge de la défense nationale, Aristide Sokambi a promis réagir sauf qu'il ne l'a pas fait avant la publication de cet article. Parmi les 90 Faca radiés et repris, trois sont morts et deux ont commencé à percevoir leurs salaires. Les 85 éléments autres sont en situation d'attente de la contrepartie des services rendus.

DÉTOURNEMENTS DE FONDS EN CENTRAFRIQUE

Catherine Samba Panza promet d'éclairer l'opinion

Soupçonnée d'avoir détourné une partie de l'aide financière accordée par l'Angola, la présidente Catherine Samba Panza est sortie du silence le 7 octobre. Dans une déclaration au palais du Conseil national de transition (CNT), elle a dit son innocence face aux accusations portées contre sa personne.

« Les populations ne doivent pas se fier aux rumeurs non fondées, notamment de détournement du don angolais et du supposé retour des Tchadiens dans la garde rapprochée. Il y a des agitations purement dues à des problèmes de conquête du pouvoir et du partage des postes », a déclaré la présidente centrafricaine, soulignant qu'elle allait apporter des détails à ce sujet « le moment venu ». Cette réaction a toute sa raison d'être puisqu'en fin septembre, le magazine Jeune Afrique avait affirmé qu'une partie des 10 millions de dollars en liquides

donnés par l'Angola à la Centrafrique avaient disparu dans la nature. Ce qui suscite depuis quelque temps l'inquiétude des bailleurs de fonds internationaux concernant ce pays.

Catherine Samba Panza a néanmoins indiqué que l'argent reçu a été utilisé « pour assurer la sécurité du pays et la défense de la politique du chef de l'État, comme dans tous les pays du monde ». Puis, niant toute malversation, elle a déclaré : « Le moment venu, je donnerai les éléments de réponse. Beaucoup seront surpris de la longue liste des bénéficiaires, dont ceux qui crient aujourd'hui au voleur. »

Dans le cadre de cette même affaire de détournement de fonds, mais aussi pour avoir mis en cause le régime en place en RCA sur le retour des Tchadiens pour assurer la sécurité, la coordination anti-balaka - des milices à dominante chrétienne qui avaient chassé les rebelles majoritairement musulmans de la Séléka du pouvoir en 2013, avant de s'en prendre aux civils musulmans - a donné dimanche 48

heures à la présidente pour quitter ses fonctions. Les anti-balaka ont aussi demandé le départ de leurs deux représentants au gouvernement. Malgré cet ultimatum, Catherine Samba Panza a déjà fait savoir qu'elle ne cédera pas aux exigences des anti-balaka. « Il nous est très difficile de comprendre (...) qu'il me soit demandé de démissionner pour satisfaire aux caprices des gens ayant pourtant eu une grande part de responsabilité dans la situation catastrophique actuelle de notre pays », a-t-elle déclaré.

Plongée dans un chaos sans précédent depuis début 2013 avec l'arrivée au pouvoir des Séléka, qui ont pillé et placé le pays en coupe réglée jusqu'à leur départ, en janvier 2014, la Centrafrique, un pays riche en diamants et en uranium et dont l'économie est à genoux, vit présentement grâce à l'aide internationale, notamment des pays de la région comme le Congo Brazzaville et l'Angola.

Nestor N'Gampoula

BRIA

Cinquante groupements agro-pastoraux dotés en semences et matériels

Cinquante groupements agro-pastoraux de la ville de Bria (centre) ont reçu le weekend dernier un don constitué de matériels agricoles et des semences maraîchères. Une aide de l'ONG NDA, une structure nationale.

Ce don est composé de semences de mil, maïs et riz. Les agriculteurs ont aussi reçu des houes. Ceci dans le cadre des travaux maraîchers pendant la saison sèche qui s'annonce déjà. L'objectif de cette assistance est « d'appuyer les différentes communautés dans le domaine alimentaire afin de lutter contre la faim », a indiqué un membre de cette ONG qui requiert l'anonymat.

Une bénéficiaire de ce don se dit satisfaite du geste fait par cette structure nationale. Il pense que cet appui est venu au moment opportun. « Cela va nous permettre de bien organiser la campagne maraîchère de cette

année », s'est-il exprimé.

La population bénéficiaire entend améliorer les conditions de cultures pendant la saison sèche.

Les habitants du village Irabanda situé à 72 kilomètres de la ville de Bria (centre) se plaignent du fait que le centre de santé de ce village ne dispose plus de médicaments. Selon leurs témoignages, le centre a été pillé et saccagé par les éléments de l'Armée de la résistance du Seigneur (Lra) de Joseph Kony.

« Depuis que les éléments de la LRA, ont fait irruption dans ce village et que le centre a été détruit, nous n'avons pas encore repris les activités. Le centre a été saccagé, pillé par ces hommes. Donc pour le moment nous n'avons plus de produits pharmaceutiques, ni des matériels », a expliqué le chef de centre du village Irabanda.

Réseau des journalistes pour les droits de l'Homme



JUSTICE INTERNATIONALE

Uhuru Kenyatta, premier chef d'État en exercice à comparaître devant la CPI

Le chef de l'État kenyan, Uhuru Kenyatta s'est présenté le 8 octobre devant la Cour pénale internationale (CPI) où il a été convoqué pour évoquer les difficultés de l'enquête dans son procès pour crimes contre l'humanité.

Cette audience devrait permettre au tribunal de fixer la date du début de son procès qui vise à déterminer ses responsabilités dans les violences post-électorales de 2007-2008 dans son pays. Ces violences avaient fait plus de 1000 morts et entraîné plus de 600 000 déplacés. Le président Kenyan a assisté au début de l'audience sous le regard de dizaines de ses partisans présents dans une galerie du public présentée comme « pleine à craquer » par la presse. La procureure de la CPI, la Gambienne Fatou Bensouda avait tenu, elle aussi, à être présente à cette première audience du chef de l'État. « Cette affaire est arrivée à un stade crucial, c'est pour cela que j'ai estimé judicieux d'être présente en personne », a-t-elle indiqué. En acceptant de répondre à la convocation des juges à La Haye, Uhuru Kenyatta, âgé de 52 ans, devient donc le premier chef d'État en exercice à se présenter devant la Cour pénale internationale. Pourtant, la menace d'un procès contre sa personne semblait déjà s'éloigner puisque l'accusation avait demandé un report sine die de l'ouverture de ce procès, faute de preuves suffisantes. La procureure avait d'ailleurs expliqué que le gouvernement kenyan ne fournissait pas les documents réclamés par son bureau et que dans pareille situation, elle n'avait pas assez de preuves pour prouver les accusations portées contre le président au-delà de tout doute raisonnable.

Le procès du président Kenyan devait en principe s'ouvrir en novembre 2013, mais il n'a cessé d'être reporté non seulement faute de disponi-

bilité de ses témoins, mais aussi et surtout parce que l'Union africaine faisait pression sur la CPI en vue de son annulation. L'Afrique en effet, continue de menacer de se retirer de la juridiction estimant que les procès de la CPI ne sont qu'une « distraction » et que pour le cas du Kenya, ils empêchent Uhuru Kenyatta de s'occuper des vrais problèmes de son pays. La plupart des Africains voient dans cette affaire et dans bien d'autres visant les dirigeants des pays du continent « une humiliation pour l'Afrique en général et pour leur pays en particulier ». Ils disent que la CPI n'est rien d'autre qu'une juridiction « au service du néocolonialisme ».

Si le président Omar el-Béchir du Soudan a jusqu'ici échappé de justesse à la CPI, c'est grâce à la pression faite par l'Union africaine contre cette juridiction pour ses poursuites visant principalement les Africains. C'est ce qui fait que dans presque tous les pays d'Afrique, l'on se pose souvent la question de savoir pourquoi les Occidentaux qui bombardent des pays entiers en Afrique ou ailleurs comme ce fut le cas en Libye ne peuvent-ils pas être poursuivis par la CPI pour les mêmes crimes reprochés aux dirigeants africains.

Enquêtes de la CPI en Afrique

Outre le Kenya, la CPI a ouvert des enquêtes dans huit pays africains depuis son entrée en fonction en 2003. Ils s'agit notamment de la Côte d'Ivoire, de la Libye, du Soudan, de la RD-Congo, de la Centrafrique, de l'Ouganda et du Mali. Ce qui vaut des critiques à la cour, notamment de la part de l'Union africaine qui l'accuse de mener « une sorte de chasse raciale ».

Les poursuites de la CPI qui font couler beaucoup d'encre vise entre autres l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo, son épouse Simone et le Leader des Jeunes patriotes, Charles Blé

Goudé, tous soupçonnés de crimes contre l'humanité commis lors des violences post-électorales dans leur pays entre décembre 2010 et avril 2011 ; Seif al-Islam, fils de l'ex-dirigeant Mouammar Kadhafi et l'ancien chef des renseignements libyens, Abdallah al-Senoussi pour crimes contre l'humanité, commis lors de la répression de la révolte de 2011, qui s'est transformée en guerre civile (15 fév-23 oct) ; les chefs de milices de la République démocratique du Congo, dont Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, accusés de crimes contre l'humanité et crimes de guerre qui sont jugés depuis novembre 2009 pour l'attaque d'un village en 2003. Notons aussi le Procès de Thomas Lubanga, accusé de crimes de guerre pour enrôlement d'enfants soldats en 2002-2003, a pris fin en août 2011. Il est dans l'attente de son jugement.

Le président Omar el-Béchir du Soudan est quant à lui aussi accusé de crimes contre l'humanité et crimes de guerre au Darfour, région ouest de son pays déchirée depuis 2003 par une guerre civile ayant fait plus de 300 000 morts selon l'ONU. L'ancien vice-président de la RDC, Jean-Pierre Bemba est détenu depuis 2008 par la CPI. Il est jugé pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis entre octobre 2002 et mars 2003 par sa milice en Centrafrique où elle était venue soutenir les troupes du président Ange-Félix Patassé, en butte à une rébellion de François Bozizé. Il faut aussi parler de l'Ouganda puisque la CPI a émis en 2005, des mandats d'arrêts contre Joseph Kony et d'autres hauts commandants de l'Armée de résistance du seigneur (LRA) pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre présumés dans ce pays, notamment pour enrôlement d'enfants soldats et esclavage sexuel, commis entre 2002 et 2004.

Nestor N'Gampoula

Assurances et Réassurances du Congo

Nous vous accompagnons pour tous vos besoins en assurances.

ASSURANCE AUTOMOBILE	ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	ASSURANCE TOUS RISQUES (Chantiers, Montages et Essais)
ASSURANCE MALADIE	ASSURANCE INCENDIE
ASSURANCE VOYAGE	ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION
ASSURANCE TRANSPORT	ASSURANCE SCOLAIRE
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU

Protégez votre entreprise dès maintenant!

TerraTech
le monde de l'informatique

Promotion spéciale

● Acer Celeron (Couleur Rouge)

● Acer Celeron (Couleur Grise)

Ordinateurs portables **acer**

● **Acer Aspire E1-570**

Spécificités

- * Intel Core i5-3337U, Système Windows 8
- * 1.8 GHz with Turbo Boost up to 2.7 GHz
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- * 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **479.000** TTC

Spécificités

- * Intel Celeron Processor (2.2 GHz), Windows 7
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- * 15.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **265.000** TTC

● **Acer Aspire V5-131**

Spécificités

- * Intel Celeron
- * Système d'exploitation Windows 7
- * 2 GB DDR3 Memory, 320 GB HDD
- * 11.6" HD LED LCD, HD WEBCAM
- * French keyboard, DVD-Super Multi DL drive

Prix : **259.000** TTC

Avenue Alphonse Fondars, Immeuble C.N.S.S, City-center, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO
Tel: 00242 05 381 34 34 / 06 881 34 34 - Courriel: info@terrastech-cg.com - Web: www.terrastech-cg.com

IN MEMORIAM



Maurice Akouala

10 octobre 1985 – 10 octobre 2014

- Ancien député à l'assemblée territoriale du
Moyen-Congo

- Ancien sous-préfet

- Ancien diplomate

Hommage et respect à un serviteur du Congo.

Ta vie a donné un sous préfet à la notre.

À toi notre éternel amour.

Famille Akouala

GRANDE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES



Le Lundi 13 Octobre 2014 à Brazzaville, à 10 h,

*dans l'enceinte des bureaux de Médecin d'Afrique située derrière l'ancienne faculté des Sciences et
l'Imprimerie Nationale, à Bacongo.*

A la demande du HCR, il sera procédé par les ministères de Maitres Edgard LANDZE et Benoit ESSEBO, à la vente aux enchères publiques à Brazzaville, des biens du HCR ci-après comprenant:

des véhicules de marque NISSAN PATROL, 1
Camion MERCEDES BENZ 10-17, PEUGEOT 406,
Bateau, Générateurs, matériels informatiques,
ainsi que divers articles ...



Pour plus de renseignements, veuillez contacter:
Maitres Edgard Landze et Benoit ESSEBO
Brazzaville

Tel: +242 05 558 75 85 /+242 06 665 23 41 ou
05.551.07.22 / 06.634.70.27

edgard_marien@yahoo.fr

essebo_benoit@yahoo.fr

COMMENT ACHETER UN ARTICLE À LA VENTE AUX ENCHÈRES : CONDITIONS - TRÈS IMPORTANTES

LA VISITE des articles à vendre se fera à l'endroit indiqué ci-dessus du Jeudi 9 Octobre 2014 et jusqu'au Dimanche 12 Octobre 2014. Les différents articles proposés à la vente LE SONT EN L'ETAT, par conséquent, ni le HCR, ni les commissaires-priseurs ne peuvent être garant de leur état.

L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATS POUR LES VEHICULES, le dépôt des garanties, ainsi que la distribution des catalogues s'effectuera entre le **Jeudi 9 Octobre 2014 et jusqu'au Dimanche 12 Octobre 2014, de 9h à 16h**, et le jour de vente, le **13 Octobre 2014 de 8h à 10h**, à Brazzaville, aux bureaux de Médecin d'Afrique.

LE DEPOT DE CAUTION/GARANTIE et l'enregistrement est obligatoire afin de pouvoir participer à la vente. Les personnes intéressées doivent payer une **caution/garantie remboursable de 200 000 CFA** pour les véhicules et les gros articles, ou **50 000 CFA** pour petits articles. La caution/garantie doit être versée directement aux Maitres Landze et Essebo, au bureau de Médecin d'Afrique et sera remboursée à l'intéressé après la vente, si le participant n'a rien acheté.

Le PAIEMENT :

Pour tous les articles, l'adjudicataire à la tombée du troisième marteau devra payer au comptant la totalité du prix au commissaire-priseur, déduit du montant de la caution déposée.

L'ENLEVEMENT :

L'enlèvement des véhicules ne peut se faire qu'après présentation par l'adjudicataire au HCR des documents attestant l'apurement des droits de douanes. Un délai de 10 jours ouvrables est accordé à l'adjudicataire pour l'accomplissement des formalités douanières. Dépassé ce délai, l'adjudicataire paiera les frais de gardiennage jusqu'à l'enlèvement effectif. L'enlèvement des biens non soumis aux formalités douanières se fera immédiatement le jour de la vente.

NB : Ni le HCR ni les commissaires-priseurs ne seront tenus responsables de quoi que ce soit.

Les commissaires-priseurs



#MakeThingsBetter
cg.total.com

Rendre l'énergie accessible à 50 millions de personnes d'ici 2020
grâce au programme Total Access to Energy

ENGAGÉ POUR UNE ÉNERGIE MEILLEURE



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Contrôle de la fabrication et de l'installation pour 2 grues de 40 tonnes et 2 grues de 6 tonnes au port de Brazzaville

Brazzaville-République du Congo

1. Référence de la publication

EuropeAid/132786/D/SER/CG

2. Procédure

Restreinte

3. Intitulé du programme

10^e FED, Convention de financement N^oCG/FED/21312, Réhabilitation du Port de Brazzaville

4. Financement

Convention de financement

5. Pouvoir adjudicateur

L'Ordonnateur National du FED en République du Congo

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Nature du marché

Prix unitaire

7. Description du marché

Le Projet de réhabilitation du port de Brazzaville, dont fait partie ce marché, vise à renforcer l'attrait et la compétitivité du port de Brazzaville, via la réhabilitation des infrastructures et le renouvellement des équipements, notamment l'acquisition et l'installation de 2 grues de 40 tonnes et 2 grues de 6 tonnes qui rendront les infrastructures du port opérationnelles et lui permettront de traiter un trafic en augmentation.

Le présent avis de marché concerne la supervision de la conception, de la fabrication, de l'installation et de la mise en service de ces 4 grues. Ces prestations comprennent notamment :

- La supervision des études de conception des grues ;
- La supervision des approvisionnements pour la construction des grues ;
- La supervision de la fabrication des grues ;
- La supervision du transport des grues (au départ de l'usine et à l'arrivée des colis en République du Congo) ;
- La supervision de l'installation et de la mise en œuvre des grues sur place ;
- La supervision de la réception définitive des grues à l'issue de la période de garantie.

8. Nombre et intitulé des lots

Un lot unique

9. Budget maximal

400.000 EUR / 262.382.800 FCFA

10. Prestations additionnelles

Le pouvoir adjudicateur peut, s'il le juge opportun, étendre la durée du projet et/ou la portée du marché sous réserve de disponibilité budgétaire, sans toutefois que la durée ni le montant du contrat initial ne puissent être dépassés. Toute reconduction du marché est subordonnée à l'exécution satisfaisante des tâches par le contractant.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

Novembre 2014

19. Date pour le début d'exécution du marché

Mars/avril 2015

20. Période de mise en œuvre des tâches

24 mois

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. Critères de sélection

Critères identiques pour les personnes morales et les personnes physiques.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises

par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du candidat (à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de candidature). Si le candidat est un organisme public, une information équivalente doit être fournie.

Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat, sur les 3 dernières années, dans les domaines en rapport avec le présent marché (ingénierie des équipements portuaires), doit être supérieur à 200.000 euros.

2) Capacité professionnelle du candidat (à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de candidature)

a) Le candidat est spécialisé dans les domaines pertinents en rapport avec le présent marché : études, supervision d'équipement de manutention portuaire;

b) au moins trois personnes faisant partie des effectifs du candidat ont travaillé récemment dans des domaines en rapport avec le présent marché : études, supervision d'équipements de manutention portuaire.

3) Capacité technique du candidat (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de candidature).

Le candidat (ou le consortium dans son ensemble en cas de candidature soumise par un consortium) possède ou non les compétences et l'expérience lui permettant de donner suite au marché proposé.

a) Le candidat a obtenu de bons résultats (via notamment des certificats de bonne exécution), au cours des cinq dernières années (2008-2013), pour au moins deux marchés d'un budget au moins équivalent à 100 000 euros et dans des domaines en rapport avec le présent marché, qui ont été exécutés durant la période suivante : 5 ans à compter de la date de soumission des offres;

b) Il est souhaitable qu'une (1) des références du candidat ait été réalisée en Afrique, dans le secteur portuaire, au cours de la période suivante : 5 ans à compter de la date limite de soumission des candidatures.

Cela signifie que le projet auquel se réfère le candidat a pu être engagé ou finalisé à tout moment durant la période indiquée. Il n'est toutefois pas nécessaire que le projet ait été finalisé durant cette période, ni mis en œuvre pendant toute la période de référence. Les candidats ou soumissionnaires peuvent se référer soit à un projet finalisé pendant la période de référence (bien que débuté avant cette période) à une partie d'un contrat qui n'a pas été encore entièrement exécuté. Dans la première hypothèse, le projet est pris en compte dans son ensemble sous couvert de preuve de bonne exécution (déclaration de l'entité qui a attribué le marché, preuve de paiement final...) dans le cas de projets en cours d'exécution, seule la partie qui a été menée à bien par le candidat peut servir de référence. Le candidat doit être en mesure de fournir la preuve documentaire de la réalisation satisfaisante de cette partie (déclaration de l'entité qui a attribué le marché, preuve de paiement final...) et du montant correspondant.

Si le projet auquel il est fait référence a été mis en œuvre par un consortium, au cas où un critère de sélection relatif à la pertinence de l'expérience est utilisé, les pièces justificatives doivent montrer clairement la part que le candidat a achevée, ainsi que la description de la nature des services réalisés.

Une expérience antérieure qui aurait abouti à une rupture de contrat et une résiliation de la part d'un pouvoir adjudicateur, ne peut pas être utilisée comme référence.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Dans les mêmes conditions, un consortium d'opérateurs économiques peut faire valoir les capacités de membres de ce consortium ou d'autres entités.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts

et faiblesses des applications de ces candidats seront réexaminées pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants :

- le plus grand nombre de projets au critère 3.a
- la plus grande valeur du projet au critère 3.b
- la préférence sera donnée à l'expérience en Afrique.

22. Critères d'attribution

Le meilleur rapport qualité/prix.

CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures

Le 07 novembre 2014 à 12h00 heure locale.

Il ne sera pas tenu compte des candidatures reçues après la date limite.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés. Ce formulaire de candidature est disponible à l'adresse Internet suivante : <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?group=B&locale=fr>

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur :

• SOIT par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante :

M. Michel ELENGA EKOBO

Directeur Général du Partenariat au Développement

2^e Ordonnateur National Suppléant du FED

Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration

Immeuble du Plan, Rond-Point de la République, 4^{ème} étage

BP 14556

Brazzaville, RÉPUBLIQUE DU CONGO

• SOIT par porteur (notamment les services de messagerie express) déposant directement la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration

Direction du partenariat avec l'UE

Immeuble du Plan, Rond-Point de la République,

4^e étage

Personne de contact: Hélène WAMBA - 00 242 06 928 11 03 ou 00 242 06 666 35 42

Brazzaville, RÉPUBLIQUE DU CONGO

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Date de publication de l'avis de pré-information

26/03/2012

Numéro de l'avis de pré-information au JO : 2012/S

61-098192

29. Base juridique.

Accord de Partenariat ACP - EC signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel qu'amendé le 25 juin 2005 et le 22 juin 2010 (Annexe IV)

MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE

La sérénité revient dans les rangs

Président mardi une réunion à Kingakati, Joseph Kabila a insisté sur la cohésion et la cohérence devant régir dorénavant les actions du regroupement politique, loin des intérêts partisans.

Enfin, les violons se sont accordés au sein de la Majorité entre ses cadres qui étaient jusque-là en brouille. Les pendules ont été remises à l'heure au sein de cette famille politique grâce à l'intervention de son autorité morale qui vient de mettre un terme aux querelles intestines à la faveur d'une réunion convoquée le mardi 7 octobre à Kingakati, dans la périphérie ouest de Kinshasa. Joseph Kabila qui avait autour de lui tous les bonzes du bureau politique ainsi que toutes les têtes couronnées de sa famille politique a prôné le dialogue, la solidarité et la cohésion au sein de la Majorité. Le débat des individus n'a donc plus sa place au sein de la MP qui entend centrer sa politique communicationnelle sur les objectifs politiques du groupe sous-tendus par la volonté affichée de conserver le pouvoir à l'horizon 2016.

C'est dans cette optique que des orientations ont été données aux cadres du parti et notamment aux membres du gouvernement afin qu'ils redoublent d'efforts dans l'exécution des projets entrant dans le cadre de la révolution de la modernité. Il s'agit notamment d'accélérer les travaux d'infrastructures routières, scolaires, hospitalières, mais aussi de rendre décente la vie

des Congolais par l'amélioration de la desserte en eau et électricité ; par la construction des routes et par l'assainissement de l'environnement. Pour Joseph Kabila, ces enjeux sont de taille et devraient déterminer le niveau d'engrègement sociologique de la Majorité de qui la population attend beaucoup en termes de changement radical de son mode de vie.

La réalisation de ces ouvrages sera capitalisée le moment venu. Revenant sur la feuille de route de la Céni pour laquelle il tient à voir toutes les échéances électorales fixées dans l'organisation des élections municipales, locales et provinciales être respectées, Joseph Kabila a plaidé pour la mise à la disposition de l'institution électorale des moyens de son action. Aussi l'ordre a-t-il été donné au gouvernement de maximiser les recettes dans la perspective d'accroître les capacités internes de l'Etat congolais à faire face au coût des élections conformément au chronogramme fixé par la Céni.

Ragaillardis à la suite de cette réunion de vérité, même si des questions sensibles comme celles de la formation du gouvernement et de la révision constitutionnelle n'ont pas été expressément évoquées, les membres de la MP scrutent désormais l'avenir avec optimisme. A jamais unie et forte, la plateforme entend poursuivre les efforts déjà visibles sur les plans politique, économique et social, un acquis censé être préservé pour aborder avec sérénité les échéances électorales prochaines.

A.D.

NORD-KIVU

Les habitants de Rutshuru redoutent la fièvre Marburg déclarée en Ouganda

Les unités des FARDC et de la police déployées aux frontières, d'après la même source, sont appelées à renforcer la sécurité, afin qu'il n'y ait pas d'infiltration des cas suspects.



Traitement d'un malade d'Ebola

Depuis que la fièvre hémorragique à virus de Marburg a été déclarée en Ouganda, les localités frontalières de la RDC vivent dans une psychose permanente craignant l'intrusion de cette maladie sur le territoire congolais. Il nous revient que les autorités de Rutshuru, conscientes de la menace qui pèse sur leur territoire, ont depuis lors renforcé des mesures préventives au niveau de la frontière. Des unités des FARDC et de la police sont, en effet, déployées à la frontière avec l'Ouganda pour prévenir tout cas d'infiltration suspecte. Tout voyageur qui franchi les postes frontières de Bunagana, d'Ishasa, de Muniaga et de Kitagoma, se retrouve devant des agents du service de l'hygiène publique munis des thermomètres laser destinés à détecter des cas suspects. Tout le monde sans exception, à en croire l'administrateur du territoire de Rutshuru, Justin Mukanya, est censé passer par ce contrôle de routine.

Les nouvelles en provenance de l'Ouganda sont loin de rassurer les esprits à Rutshuru surtout que les décès causés par ce virus de Marburg continuent à être dénombrés. Huit personnes susceptibles d'avoir contracté le virus ont été placées en observation après avoir été en contact avec un homme décédé fin septembre, avait annoncé au mois d'octobre, le ministère ougandais de la Santé. Et le cas le plus récent est celui d'un technicien en radiographie de trente ans, agent à l'hôpital Mengo de Kampala, décédé le 28 septembre.

À noter que le virus de Marburg est de la même famille que celui d'Ebola et figure, comme lui, parmi les agents pathogènes les plus virulents chez l'homme, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il n'existe à ce jour aucun traitement contre le virus de Marburg, ni vaccin validé sur l'homme contre cette fièvre hémorragique.

Alain Diasso

VIGNETTE EXERCICES 2011, 2012 ET 2013

La DGRK passe au recouvrement forcé

Après plusieurs annonces, la régie financière de la ville-province de Kinshasa a décidé de passer à l'effectivité de la perception forcée de cette taxe pour véhicules, motos et bateaux.

La Direction générale des recettes de Kinshasa (DGRK) a commencé, le 8 octobre, une campagne de recouvrement forcé de la vignette pour les exercices 2011, 2012, 2013. La directrice chargée des finances et services généraux au sein de cette régie, Paulette Mpanzu, a noté à radiokapi.net que toutes les catégories de véhicules roulant dans la capitale sont concernées. Alors qu'une pénalité de neuf mille quatre cents francs congolais (10,18 dollars américains) sera appliquée, dans le cadre du recouvrement forcé. « Cette campagne concerne la période 2011, 2012, 2013. Elle prend tous les véhicules ayant circulé jusqu'à l'année 2013 », a-t-elle expliqué. Pour ce cadre de la DGRK, il s'agirait de rattraper le retard accumulé ces trois dernières années dans la perception de cet impôt. Elle a, cependant assuré, qu'un forfait sera proposé aux assujettis ayant tous les trois



Les bureaux de la DGRK.

exercices à payer. Selon Mme Panzu, si, par exemple, le montant à payer est de cinquante-quatre mille trois cents francs congolais [58,83 dollars USD], et que le propriétaire devra s'acquitter de cette taxe pour trois de ses véhicules, ils ne paiera pas ce montant fois trois mais plutôt un forfait que le gouvernement a fixé.

Dans le cadre de ce recouvrement forcé, les agents de la DGRK, accompagnés par les éléments de la police érigent des barrages sur les différentes artères de la ville afin d'arrêter tous les véhicules non en règle. Ceux qui sont prêts pour s'acquitter de cette taxe sont guidés vers les banques afin de le

faire. Alors que d'autres, qui ne sont pas prêts, sont acheminés vers les fourrières installées à travers la ville.

Pour beaucoup, en effet, il n'est que normal que la DGRK procède au recouvrement forcé de cette taxe parce que la régie financière et l'autorité urbaine ont donné un sursis long aux propriétaires afin de se mettre en ordre. Cette volonté de faire les choses dans la légalité mais tenant compte de la situation de la population a, selon ces intervenants, été à la base de plusieurs reports du début de cette action sur les routes de la capitale congolaise.

Lucien Dianzenza

SUD-KIVU

Enfin, les militaires burundais se retirent de Kiliba

Depuis le mardi 7 octobre, les troupes de l'armée burundaise, présentes depuis plus d'une année dans cette cité d'Uvira, ont commencé à quitter leurs positions afin de regagner leur pays.

Depuis le mardi 7 octobre, des troupes de l'armée burundaise ont commencé le processus de leur retrait des positions qu'elles occupaient dans les villages de Ndunda, Kimuka, Mwaba et les secteurs Un, Cinq, Six et Sept de la sucrerie de Kiliba au sud-Kivu. D'après des témoins sur place, les habitants d'Uvira amassés le long de la route de cette cité ont assisté avec enthousiasme à ce retrait des militaires burundais dont la présence faisait craindre le pire. Déjà la veille, des hommes, mais aussi des équipements militaires et du matériel ont traversé la frontière de Kiliba. L'opération qui s'est poursuivie jusque mardi matin se déroule à la satisfaction générale sous le regard intéressé du commandant de la dixième région militaire, le général major Pacifique Masunzu.

Présentes depuis plus d'une année à Kiliba à Uvira (Province du sud-Kivu), ces soldats burundais

avaient alimenté la chronique quant aux mobiles de leur arrivée sur le territoire congolais. Des médias locaux et internationaux, la communauté internationale ainsi que le réseau des associations de développement et de droits de l'homme de Kiliba (Radki) avaient alors dénoncé cette présence militaire burundaise en RDC qui cachaient, semble-t-il, des motivations obscures. L'on croit savoir que ce retrait est la résultante de la pression exercée sur les gouvernements burundais et congolais par des ONG et d'autres associations des droits humains.

Alors que le gouvernement évoquait une opération conjointe FARDC-FDN pour justifier cette présence de l'armée burundaise à la frontière avec congolaise, d'aucuns redoutaient une opération armée visant la balkanisation de la RDC avec, à la clé, le pillage de ses ressources naturelles de l'Est. Qu'à cela ne tienne. À ce jour, les militaires burundais se sont déjà retirés à 90% et le processus s'est poursuivi jusqu'hier mercredi. Pour l'heure, une nouvelle unité du 1011ème régiment des FARDC a été déployée pour occuper les anciennes positions burundaises.

A.D.

AFFAIRE MIKE MUKEBAYI

Les avocats du journaliste soulèvent l'exception d'illégalité

Ils ont soutenu que la photocopie du journal présentée par l'accusation comme preuve de la publication querellée est un néant parce qu'elle n'est toujours pas l'original.

Dans un communiqué, l'association de défense et de promotion de la liberté de la presse, Freedom for journalist (FFJ) a noté qu'en clair, les avocats de la défense ont, au cours de l'audience publique du 06 octobre, expliqué au juge que l'accusation s'est plutôt fondée sur la base d'une photocopie du journal qui reprend le texte mis en cause pour poursuivre le journaliste en lieu et place du journal. « Bien que la photocopie ait pu être légalisée, ceci est un néant parce que la photocopie le reste tout de même et n'est toujours pas l'original », a déclaré l'un des avocats de la défense et adjoint chargé d'assistance légale à FFJ, Me Papy Mbaki.

Alors qu'à la clôture de cette audience, l'affaire a été prise en délibéré devant le tribunal de paix de Kinshasa-Gombe statuant à la prison centrale de Kinshasa.

Il est également souligné qu'à la précédente audience du 19 septembre, la défense avait aussi soulevé trois exceptions d'irrégularité. La première avait porté sur le fait que le ministère public ait pris une mauvaise direction de son action en ce sens que la personne visée en premier, au regard de la loi sur la liberté de la presse en RDC, est le Directeur de publication et



Un des membres du collectif des avocats de Mike Mukebayi, Mè Papy Mbaki

non l'éditeur. La deuxième exception soulevée a été l'incompétence du tribunal de céans en raison de la territorialité de l'inculpé, la juridiction compétente, en l'espèce, étant le tribunal de paix du Pont Kasa-Vubu et non celui de la Gombe. Alors que la troisième exception, selon les avocats du journaliste, était l'obscurité même du libellé parce que le fait lui-même pour lequel Mukebayi est poursuivi est une divulgation et non une dénonciation, parce qu'aux yeux de la défense, la divulgation suppose que le fait publié était caché mais qui a été porté sur la place publique.

Le journaliste et directeur du hebdomadaire RD Congo News, Mike Mukebayi a été arrêté le matin du 21 août dans sa résidence par des éléments de la police na-

tionale en tenue civile, porteurs des deux mandats d'amener, l'un contre Mukebayi et l'autre contre John Tshingombe, Directeur de publication, contraint actuellement à la clandestinité.

Les bureaux du journal ont été scellés le 15 septembre par la Police sur instruction du parquet général près la Cour d'Appel de Kinshasa-Gombe à la suite de la requête du ministre des Médias qui a avancé des « raisons administratives ». Selon FFJ, cette décision de mettre sous scellé le journal contrariait nettement avec un moratoire ministériel de quarante-cinq jours accordé aux journaux visés. À en croire cette ONG, l'administration des médias avait plutôt argué que le journal RD Congo News n'était pas concerné par le délai de grâce. « Cette attitude est un réel acharnement politico-judiciaire à l'endroit d'un journal qui gêne et dont les animateurs sont désormais dans le viseur des puissants », a dénoncé FFJ dans un communiqué au lendemain de la mise sous scellé du périodique.

Mukebayi a été entendu sur procès-verbal le même jour de son arrestation par un inspecteur des parquets pour « imputations dommageables ». Il lui est reproché d'avoir laissé publier l'article intitulé « Monsengwo : Honte et opprobre à un cardinal vendu au régime », paru dans l'édition du 18 juillet 2014 de cette périodique.

Lucien Dianzenza

CONGO EZA

Treize photographes congolais exposent à Bruxelles

Ouverte à partir du lundi 20 octobre jusqu'au vendredi 19 décembre, l'exposition centrée sur une sélection de clichés extraits du livre d'où elle tire son nom scelle le premier partenariat d'Africalia avec la Coopération technique belge (CTB).

À vrai dire, Congo Eza est destinée à un public cible. Africalia est bien d'avis qu'elle devrait faire l'affaire des amateurs et passionnés de photos, surtout ceux particulièrement « intéressés par des approches originales de l'Afrique ». Cette exposition itinérante qui posera ses valises dans le hall d'entrée de la CTB mettra sous les projecteurs les travaux de Jean-Pierre Maludi, Robert Cirimba, Victor Mango, Gulda El Magambo, Aricet Florent Labakh, Alain Wandimoyi, Alain Mwilambwe, Willy Mfumu Falanka, Christian Tundula, Blanchard Labakh, Sébastien Kabamba Kipa, Simon Tshiamala et Sammy Baloji. À savoir que le livre Congo Eza, dont elle met en lumière les clichés, a, lui, rassemblé les prises de vue de près du double de cet effectif, soit vingt-cinq photographes.

Rien qu'à s'imaginer les origines diverses des auteurs, ils sont issus notamment de Kinshasa, Lubumbashi, Goma, Kisangani et Bukavu, il y a lieu de se faire une idée sur la richesse et la variété des œuvres produites. Mais encore, il faut savoir que lesdites photos ont été réalisées sur une dizaine d'années. Elles ont donc l'avantage d'avoir saisi divers instants du quotidien des habitants de chacune des villes passées au crible de l'objectif des différents

photographes. Il se trouve ainsi donc figé de manière épisodique la vie telle que vécue dans l'immense RDC. Dès lors, Congo en image pourrait bien aussi valoir comme intitulé de l'ouvrage et de l'exposition.

Congo Eza c'est tout à la fois des moments volés en pleine rue, à l'école, dans les concessions, lors des fêtes de mariage, etc., qui sont à jamais fixés dans le livre dont l'exposition va restituer une partie. À Africalia de préciser dès lors que « Si la préoccupation première des photographes est bien de montrer, sous la forme d'un reportage leur environnement social immédiat », une certitude que « dans le cas de certains d'entre eux, cette approche va bien au-delà de la simple catégorie documentaire ». Et d'expliquer que : « l'exposition a pour objectif de montrer comment, par un travail de production artistique spécifique, ces photographes congolais se réapproprient des images pour leur donner une signification particulière à travers leurs propres perceptions des réalités socioculturelles dont ils sont les témoins privilégiés ». Soulignons que les clichés sont exposés sur base de thématiques déclinées suivant les huit sections suivantes : Koyekola (apprendre, éduquer, grandir), Kolingana (s'aimer), Kobeta Libanga (se débrouiller, survivre), Kosambela (prier), Kopona Bakambi (choisir, élire, voter les dirigeants), Kobouger (bouger, se déplacer), Kokoma (écrire, tracer, communiquer) et Komilakisa (se montrer, poser, paraître).

Nioni Masela

DIVISION 1

La Linafoot modifie le programme de la deuxième journée

La Ligue nationale de football (Linafoot) a modifié son calendrier pour les rencontres de la deuxième journée de la 20e édition du championnat national de football-Division 1.

La rencontre du samedi 11 octobre 2014 au stade Tata Raphaël de Kinshasa entre les Léopards de la RDC et les Éléphants de la Côte d'Ivoire en troisième journée du groupe D des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) est la raison principale de ce réaménagement du calendrier des matchs de la Division 1.

Le communiqué du secrétariat de la Linafoot rendu public le jeudi 9 octobre fait savoir que le match entre le FC MK et le Racing Club de Kinshasa (RCK), deux clubs de la capitale congolaise, est reporté au mardi 14 octobre au stade Tata Raphaël ; et les rencontres entre, d'une part, TP Mazembe de Lubumbashi et AC Capaco de Beni, et de l'autre, JS Groupe Bazano de Lubumbashi et AS V.Club de Kinshasa sont renvoyées à une date ultérieure. La Linafoot a également modifié



Vue du match de la Division 1 entre V.Club et DCMP le 23 février 2014

les heures du coup d'envoi des matchs. « Considérant le fait que la majorité des stades dans l'ensemble du territoire national, ne sont pas suffisamment éclairés, le coup d'envoi de la première rencontre des matches couplés sera dorénavant donné à 13h 30 et la seconde à 15h30 et non à 14h et à 16h comme initialement prévu », indique le communiqué du secrétariat de la Linafoot. Toutefois, les matchs du dimanche 12 octobre sont maintenus. Il s'agit dans le groupe A du derby de Mbuji-Mayi entre AS Bantous et Sanga

Balende ; des confrontations entre US Tshinkunku de Kananga et CS Don Bosco de Lubumbashi, Saint-Eloi Lupopo de Lubumbashi et AS Dauphins Noirs de Goma, et OC Muungano de Bukavu et Lubumbashi Sport. Et dans le groupe B, les matchs SC Rojolu de Kinshasa contre AS Nika de Kisangani, Shark XI FC de Kinshasa face au CS Makiso de Kisangani, ainsi que TC Elima de Matadi aux prises avec Daring Club Motema Pembe se joueront aussi le dimanche 12 octobre 2014.

Martin Engimo

CONCOURS DE BD

La Halle de la Gombe inscrit

Lancée depuis le 10 septembre, l'épreuve de l'Institut français (IF) ouverte à tout bédésiste se poursuit jusqu'au 20 octobre.

Après la première expérience tentée lors de sa première Fête du livre tenue en novembre 2013, l'IF récidive cette année. En effet, c'est bien à l'occasion de la deuxième édition de la Fête du livre

de Kinshasa prévue cette fois, du 12 au 16 novembre, que la Halle de la Gombe remet sur le circuit le concours de BD.

À près de dix jours de la clôture, des inscriptions, La Halle de la Gombe rappelle qu'il s'agit pour participer, de « créer entre quatre et six planches originales format A4 ». C'est sur base de ce travail

que le jury, composé d'une part de professionnels de la BD et de l'autre d'éditeurs statuera. Il se prononcera en faveur des deux meilleures, jugées plus intéressantes sur les plans de la forme et du fond, après une analyse minutieuse des productions.

La meilleure performance sera sanctionnée par l'octroi d'une bourse d'une valeur de 500 \$ à laquelle s'ajoute un an d'abonnement à l'ensemble des spectacles de la Halle de la Gombe. Ce qui lui donnera un accès gratuit à toutes les soirées payantes. Quant au deuxième prix, il se compose aussi d'un an d'abonnement mais valable cette fois pour la médiathèque auquel sera joint un dictionnaire.

N.M.



Photo : L'affiche du concours de BD

PUBLICATION

L'écrivain Georges Mavouba Sokate rend hommage aux musiciens congolais

Édité par L'Harmattan France, l'ouvrage «La construction d'une conscience nationale au Congo par les musiciens» écrit par Georges Mavouba Sokate rend hommage à ces musiciens d'hier et d'aujourd'hui.

De sa plume acérée, Georges Mavouba Sokate rend à César ce qui appartient à César. De Paul Kamba aux musiciens de la nouvelle génération en passant par Antoine Moundanda, Nkouka Célio, Jean Serges Essous...ces chanteurs à texte qui ont inventé un vocabulaire et forgé une mythologie, des musiciens qui, de leur voix et leurs instruments, ont servi des mélodies indélébiles au relent pacifiste fredonnées par tous en tout temps comme des morceaux cultes « *Nous voyons tous les jours comment nos pays d'Afrique s'effritent pour un rien, s'il y a des gens qui peuvent faire*

pour que nous ne puissions pas nous émietter, nous diviser pour un rien, il faut leur rendre hommage » a dit Georges Mavouba Sokate.

Paul Kamba, Antoine Moundanda, Jean serges Essous, Nino Malapet, Franklin Boukaka, Jacques Loubelo Pamelou Mounka, Edo Ganga, Youlou Mabiala, Kosmos Moutouari...ont marqué des générations, défendu la langue lingala qu'ils ont châtée à la manière des poètes mais aussi créé des styles et rythmes dansants en s'inspirant de la rumba, la danse transfrontalière. Plusieurs danses sont nées au Congo sous le sciage de la rumba, tel le boucher, le soukous, le kiri kiri, le Djobs, le ciao, le choqué, le dzebola, le ndombolo, le dzarengonza...

Les orchestres et groupes musicaux comme l'African Jazz, les Bantous de la capitale, le Cercul Jazz, le Négro band, l'African

Fiesta, le Super Boboto, Manta Lokoka, African Mode Mataka, Extra Musica, Patrouille des stars, Kibourikiri etc...ont de leur côté aussi participé à cette œuvre d'édification de la conscience nationale par le syncrétisme de leurs rythmes où s'entremêlaient folklore et influences culturelles extérieures explique l'auteur.

Dans son ouvrage, Georges Mavouba Sokate accorde une place de choix à la femme, chantée, magnifiée et vénérée par les uns, chosifiée par les autres. « *Les anciens vénéraient la femme au point de la comparer au soleil ou à la lune tandis qu'aujourd'hui on la vénère moins. Des aspects qui méritaient une évocation pour en saisir les motivations* », a dit Georges Mavouba Sokate qui rend aussi un hommage mérité à Franklin Boukaka, l'intello et le politique, selon lui. Trop en avance sur son temps, il a démon-

tré qu'il n'était pas seulement un simple musicien mais aussi une personnalité. « *Franklin Boukaka, homme de génie a été l'un des rares leviers capables de mouvoir et de conscientiser le peuple. Lui, voulait que le musicien soit la bande originale de la vie du petit peuple. Lui, peu avant son départ a déclamé de véritables poèmes de gauche, d'un engagement incontestable. Sa chanson a vraiment brusqué le peuple. Que de risques a-t-il pris pour jeter de cette manière-là les fondations de la construction de la conscience nationale ! Le risque a pris ses racines sur la rive droite du majestueux fleuve Congo* », écrit George Mavouba Sokate. Zaïre à l'époque, République démocratique du Congo aujourd'hui, ce pays a joué un rôle prépondérant dans l'épanouissement et le rayonnement de la musique congolaise. L'écrivain le recon-

naît car même si les musiciens dans les années 50 et 60 étaient sur l'une et l'autre rive du fleuve Congo, les studios d'enregistrement tenus par les Grecs étaient tous à Kinshasa, obligeant les Congolais de Brazzaville à traverser régulièrement le fleuve pour des enregistrements comme l'ont fait Essous, Nino, Edo, Célio, Pandi, De la lune, Antoine Moundanda, Paul Kamba.

Né en 1949 à Brazzaville, Georges Mavouba Sokate, ancien professeur d'anglais dans le secondaire, a aussi travaillé dans les sociétés pétrolières Amoco Congo Exploration Company, Walter international, CMS Nomeco Congo et Congorep du Groupe Perenco, avant de prendre sa retraite. À ce jour, il a déjà publié sept ouvrages dont quatre recueils de poèmes, un récit et deux ouvrages contes.

Hervé Brice Mampouya

LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Certains importateurs pointés du doigt à Pointe-Noire

Gaspard Massoukou, directeur départemental de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales a rencontré, le mardi 7 octobre à son cabinet de travail, les importateurs et grossistes des matériaux de construction et ceux des produits alimentaires secs.

« *Cette rencontre a pour objectifs d'éviter les pénuries des produits sur le marché, mettre en garde les commerçants afin que ceux-ci respectent les différents circuits de distribution, évitent la concurrence déloyale conformément aux instructions et orientations du ministère du Commerce et des approvisionnements pour que chaque maillon de la chaîne commerciale soit respectée. Certains produits de construction comme le ciment, le fer à béton, les tôles, les pointes obéissent à l'homologation des prix y compris quelques produits alimentaires secs notamment les poissons salés, les haricots, le riz et autres, soumis au régime général de la liberté des prix* », a déclaré Gaspard Massoukou.

Ainsi, pendant la rencontre, il a été rappelé aux commerçants les dispositions du décret n° 2014-241 du 28 mai 2014 portant suppression des contrôles des marchandises en circulation sur le territoire national. Selon ce décret le contrôle des marchandises en circulation sur le territoire national est interdit. L'interdiction visée à l'article premier concerne la vérification des documents ayant déjà fait l'objet d'un contrôle aux frontières, les contrôles des opérations de dépotage, les contrôles mobiles.

Toutefois, le contrôle commercial visant la surveillance du marché et portant sur les services et les biens stockés et ou mis en vente reste maintenu. La surveillance du marché s'exerce sur les lieux de vente ou de stockage des marchandises concerne le contrôle de la qualité des produits, le respect des normes, la conformité des prix, le libre jeu de la concurrence, le respect des circuits légaux de distribution, la qualité de commerçant ou de vendeur à l'étalage. Les modalités d'exercice des opérations de surveillance du marché sont fixées par voie réglementaire. Dénonçant pour sa part la concurrence déloyale que subissent des commerçants et occasionnée par des produits en provenance du Cabinda, Daff Hamady, président de la section commerce à la chambre consulaire de Pointe-Noire, a souligné que « *cette rencontre est importante, elle permettra de mieux ravitailler le marché par des divers produits et aussi maintenir les prix des marchandises de première nécessité à la veille des fêtes afin d'éviter les ruptures de stocks* », a-t-il précisé.

Séverin Ibara

ONSSU 2015

Les Jeux nationaux d'Ewo pourraient s'organiser en avril

L'annonce a été faite récemment par la secrétaire générale des jeux de l'Office national des sports scolaires et universitaire (Onssu), Solange Koulinka Ipolo à l'issue des jeux de Dolisie 2014.

Organisés chaque année au mois de juillet depuis leur relance, les jeux de l'Onssu, édition 2015 prévue à Éwo dans la Cuvette-Ouest auront bel et bien lieu en avril. Ce nouveau calendrier a été établi par le secrétariat général des jeux de l'Onssu pour éviter que ces jeux se déroulent concomitamment avec le grand rendez-vous des Jeux africains de Brazzaville en septembre de la même année.

« *Nous avons fait une fiche que nous avons soumise au ministre des Sports qui a accepté nos doléances pour le nouveau programme de l'Onssu 2015,*

étant donné que Brazzaville abrite les Jeux africains en septembre 2015. Pour ne pas empiéter sur ce programme nous avons repris l'ancien programme qui permettait au secrétariat de l'Onssu de tout clôturer au mois d'avril », a-t-elle renchérie.

D'après le nouveau programme de l'Onssu, les jeux sectoriels auront lieu du 15 au 30 novembre. Les départementaux seront organisés pendant les congés de Noël et les nationaux en avril pendant les congés de Pâques. « *Dans l'ancien temps nous n'attendions pas les grandes vacances pour organiser les jeux nationaux, dès les congés de Pâques tout était fini et les athlètes détectés étaient remis à la disposition des fédérations* », a-t-elle ajouté.

si ce programme réussissait six mois

après la récente édition de Dolisie, il sera maintenu pour permettre aux enfants d'être libres pendant les vacances. Tel est le souhait de Solange Koulinka Ipolo qui a par ailleurs demandé aux enseignants d'éducation physique de ne pas abandonner les enfants à leur propre sort car grâce à leur formation certains enfants ont battu le record de la dernière édition à Owando.

Elle a rassuré ces encadreurs techniques qu'à partir de la prochaine édition, ils seront désormais pris en charge dans les sous-commissions. « *Ils doivent accepter cela, c'était peut-être de notre faute et nous leur assurons que l'année prochaine nous allons les prendre en charge* », a insisté Solange Koulinka.

Charlem Léa Legnoki

MUSIQUE

Une nuit du Zouk avec Teeyah et Lylah

Prévu pour le 17 octobre dans la ville de Pointe-Noire, c'est à la Cave du Roi que les deux divas du Zouk, Teeyah et Lylah vont livrer leur concert, intitulé « nuit de Zouk ».

Le Zouk est reconnu, comme étant la musique des amoureux et la ville de Pointe-Noire, comme la destination de l'ambiance. C'est donc dans cette ville côtière, la plus européenne de la République du Congo, que Teeyah et Lylah vont se produire en concert, lors d'une soirée musicale, débaptisée « *Nuit du Zouk* ». Pendant cette nuit, et dans une atmosphère gaie, les deux grandes figures de la musique afro-caribéenne, vont interpréter leurs plus beaux morceaux pour essayer de contenir le public ponténégrin.

Pour la petite histoire, Teeyah est née le 1^{er} janvier 1986 en Côte d'Ivoire, plus précisément à Boundiali, une ville située entre Korhogo et Kouto. Outre

son titre « *On dit quoi ?* » chanté en featuring avec Kaysha, la Franco-Ivoirienne s'est révélée au public européen et caribéen grâce à l'album « *étisse* » sorti en 2004.

En effet, c'est en 2006 qu'elle conforte son succès sur le continent africain avec l'album « *Je veux vivre* ». Cette même année, son album ainsi que son clip sont respectivement distingués comme premier prix de l'album musique de la diaspora au RTI Music Awards et meilleur clip de l'année.

En 2010, la diva ivoirienne sort l'album *Mis à nue*. Elle se produit sur les scènes du monde entier, du continent américain (États-Unis, Canada) en passant par les Antilles et l'Europe, France, Suisse, Espagne, Angleterre, etc... Aujourd'hui c'est le tour des ponténégrins de le vivre en live.

Lylah par contre, est née le 1^{er} mai 1988, elle est originaire de la Gadeloupe et fit partie du groupe « *les déesses* ». En réalité c'est en 2007 après

son tube de l'été « *on a changé* » que la jeune chanteuse se fait connaître du grand public. Et en 2008, après son baccalauréat, mais surtout la séparation des Déesses, suite à des désaccords avec leur producteur de l'époque à savoir Kaysha, Lylah décide de se lancer dans une carrière solo et dont le résultat fut son premier album « *Avec ou sans toi* », sorti dans les bacs le 9 novembre 2009.

Dès lors, la jeune chanteuse enchaîne des featurings avec des artistes de renommée internationale, notamment Mathieu Edward, le rappeur marseillais Soprano, Kryset Admiral T, Lord Kossity, Singuila, mais également avec un artiste anglais talentueux du nom de Jay Sean. Sur scène Lylah assure, elle est une vraie bombe qui met du feu partout où elle passe. Avec sa voix câline mais surtout son charme, Lylah réussit le plus souvent là où les autres ont du mal à s'imposer.

Hugues Prosper Mabonzo

TAEKWONDO

Les Diables rouges attendus à la Coupe du monde francophone

Les athlètes congolais se sont fixé l'objectif de figurer dans le carré d'as de compétition prévue du 28 au 29 novembre, à Dakar au Sénégal, bien avant l'ouverture du sommet de la Francophonie qui aura lieu dans le pays.



Les taekwondoïens congolais crédit photo DR

Les Diables rouges de taekwondo pré-sélectionnés pour défendre les couleurs du Congo, sur les tatamis de la Coupe du monde francophone, sont en chantier au plan national. Ceux-ci seront rejoints par les athlètes de la diaspora qui ont dit oui à l'équipe nationale de la discipline. Il s'agit, entre autres, de Beverly Matomé, Franck Boké ainsi que l'expert franco-congolais Kamba Goma. À en croire le président de la Fédération congolaise de taekwondo (Fecotae), Stanislas Mbys, l'ossature ne sera définitive qu'à l'issue du championnat national et de la première édition de la Coupe du Congo qui aura lieu d'ici à la fin du mois en cours. Le mieux pour le public sportif est de voir ces athlètes être à la hauteur des atten-

tes. « Le Congo n'a jamais remporté une médaille en compétition officielle de la Coupe du monde francophone. Pour l'édition qui pointe à l'horizon, notre objectif est d'en glaner pour rendre au pays l'honneur qu'il lui faut », a déclaré le président de la Fecotae. Il a, par ailleurs, fait une nuance de taille : la médaille d'or remportée par Nana Goundo était comptabilisée non pas en compétition officielle du mondial de la francophonie mais au challenge de ladite coupe du monde en 2012 en Côte d'Ivoire. Le challenge est en effet réservé aux athlètes éliminés en compétition officielle comme pour se consoler. La Fecotae envisage donc d'aligner un nombre conséquent d'athlètes pouvant être présents dans

les deux compartiments de ce mondial afin de maximiser les chances de glaner plusieurs médailles.

Le président de la Fecotae est revenu sur l'épineux problème des moyens de préparation. Son souhait est que toutes les conditions soient réunies afin que les Diables rouges atteignent les objectifs fixés pour cette Coupe du monde francophone. En rappel, lors de la Coupe d'Afrique zone 4 au Tchad, les taekwondoïens congolais avaient remporté dix médailles dont quatre en or sur les dix athlètes alignés. On attend de voir si l'exploit sera réédité à la coupe du monde francophone même si comparativement le niveau des deux compétitions n'est pas le même.

Rominique Nerplat Makaya

COUPE D'AFRIQUE DES CLUBS CHAMPIONS DE HANDBALL

Étoile du Congo entre en compétition

Les dames de l'équipe vont en découdre avec Nairobi water tandis que les hommes seront aux prises avec le club Africain de Tunis qui évoluera à domicile.

Les représentants congolais au championnat d'Afrique des clubs champions, livreront leurs premières rencontres ce 9 octobre. Les stelliens qui ont eu du mal à effectuer le déplacement sont déterminés à confirmer tout le bien que le public sportif congolais

pensent d'eux. Les dames de l'Étoile du Congo, qui seront les premières à fouler l'aire de jeu face aux kenyans de Nairobi water, n'ont pas intérêt à manquer leur entrée en compétition. De même pour les hommes qui, par la suite, vont se mesurer au club Africain, cinq fois vainqueur de la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe. Les stelliens sont condamnés à annoncer positivement leur retour au plan continental après avoir manqué les éditions 2012 et 2013 de cette compétition malgré leur qualification, faute de moyens.

Les rencontres des représentants précéderont la cérémonie d'ouverture officielle prévue dans la soirée même du 9 octobre. Le lendemain, les dames de l'Étoile auront fort à faire face à Progresso d'Angola alors que les hommes seront face Al Ahly d'Égypte. Les stelliennes reviendront à la charge le samedi 11 octobre devant Phoenix du Gabon. Le dimanche 12 octobre sera un jour de repos pour l'ensemble des équipes puisque le programme ne prévoit aucun match ce jour. Les joueurs donc auront le temps d'élever les prières pour implorer le ciel de renverser les cours des matchs qui reprendront le lundi 13 octobre. Là, Étoile du Congo version hommes va s'expliquer face au club Blessing de la République Démocratique du Congo. Le jour d'après, les stelliens vont rencontrer Widad du Maroc alors que les stelliennes vont en découdre avec Primero. Ainsi s'achèvera donc le premier tour.

Les performances des représentants congolais à cette première phase de la compétition conditionneront leur passage au second tour qui débutera le 16 octobre. C'est là que le public sportif congolais saura si la promesse de l'entraîneur de l'Étoile du Congo, Roussel Samba, d'atteindre au moins les demi-finales, sera réalisée sur le terrain.

Rominique Nerplat Makaya



Une rencontre de l'Étoile du Congo crédit photo DR

CAN 2015

L'Algérie dans le doute avant le Malawi (groupe B)

Leaders de leur groupe B, les Fenecs de Christian Gourcuff affronteront les Flames du Malawi (le 11 octobre à Blantyre, le 15 à Blida). Favoris de cette double confrontation, les Algériens abordent pourtant ces deux matchs dans la tourmente : Boudebouz (Bastia) et Soudani (Dinamo Zagreb) sont forfait, Bentaleb est incertain (Tottenham) et Mbolhi (Philadelphia) est en retard.

Le forfait des deux joueurs, qui quittent la liste de 24 joueurs initialement retenus, est pallié par le renfort de Khaled Gourmi, membre de l'équipe d'Algérie A'.

Les 23 Fenecs

Gardiens : Mohamed Zemmamaouche (USM Alger), Raïs Mbolhi (Philadelphia/USA/1re division), Azzedine Doukha (JS Kabylie)

Défenseurs : Madjid Bougherra (Al-Fujairah/Emirats Arabes Unis), Carl Medjani et Essaïd Belkalem (Trabzonspor/Turquie/1re division), Rafik Halliche (Qatar Club/Qatar), Liassine Cadamuro (Osasuna/Espagne/2e division), Aïssa Mandi (Reims/France/1re division), Djamel Mesbah (Sampdoria/Italie/1re division), Faouzi Ghoulam (Naples/Italie/1re division), Mohamed Ziti (JS Kabylie)

Milieux : Saphir Taïder (Sassuolo/Italie/1re division), Adlène Guedioura (Crystal Palace/Angleterre/1re division), Medhi Lacen (Getafe/Espagne/1re division), Yacine Brahimi (FC Porto/Portugal/1re division), Nabil Bentaleb (Tottenham/Angleterre/1re division), Sofiane Feghouli (Valence/Espagne/1re division), Abdelmoumen Djabou (Club Africain/Tunisie/1re division), Ryad Mahrez (Leicester City/Angleterre/1re division)

Attaquants : Islam Slimani (Sporting Portugal/Portugal/1re division), Ishak Belfodil (Parma), Khaled Gourmi (Mouloudia Alger)

Camille Delourme

Un groupe ivoirien élargi pour préparer la RDC (groupe D)

Balayés à Yaoundé lors de la 2^e journée par le Cameroun (1-4), les Ivoiriens abordent leur double confrontation face à la RDC (le 11 à Kinshasa, le 15 à Abidjan) dans le doute. Très remonté contre la prestation de ses joueurs, Hervé Renard a écarté Souleymane Bamba, alors que Boka est remplacé par Siaka Tiéné pour des raisons administratives.

Pour cette double confrontation, l'ancien sélectionneur zambien a appelé 29 joueurs, dont quatre nouveaux joueurs (les gardiens Konaté, Kacou, le milieu Kanon et l'attaquant Thomas Touré). Ce dernier, qui brille à Bordeaux, a refusé et ne sera pas remplacé. Les autres sont en stage à Abidjan, ponctué d'un match amical, ce mercredi, face à Séwé Sport. Bourreau de l'AC Léopards, le finaliste de la Coupe de la CAF compte quatre éléments dans cette liste. Notons les forfaits de dernière minute de Lamine Koné, Serey Dié et Ismaël Diomandé, remplacés par Ousmane Ouattara, Abdoulaye Bamba et Lacina Traoré.

Les 28 Eléphants de Côte d'Ivoire
Gardiens : Copa Barry (Lokeren/Belgique/1re division), Sylvain Gbohouo (Séwé Sport), Mandé Sayouba

(Stabaek/Norvège/1re division), Hillel Konaté (Sochaux/France/2e division), Axel Kacou (Saint-Etienne/France/1re division)

Défenseurs : Jean-Daniel Akpa Akpro (Toulouse/France/1re division), Serge Aurier (PSG/France/1re division), Brice Dja Djé Djé (OM/France/1re division), Siaka Tiéné (Montpellier/France/1re division), Ousmane Viera Diarrasouba (Rizespor/Turquie/1re division), Franck Kessie (Stella Abidjan), Wilfried Kanon (ADO La Haye/Pays-Bas/1re division), Ousmane Ouattara (Séwé Sport) et Abdoulaye Bamba (Dijon/France/Ligue 2)

Milieux : Cheick Tioté (Newcastle/Angleterre/1re division), Yaya Touré (Manchester City/Angleterre/1re division), Max-Alain Gradel (Saint-Etienne/France/1re division), Roger Assalé et Koffi Kouamé (Séwé Sport), Jean-Michaël Seri (Paços de Ferreira/Portugal/1re division), Fousseny Koulibaly (Espérance de Tunis)

Attaquants : Wilfried Bony (Swansea City/Angleterre/1re division), Gerwinho (AS Roma/Italie/1re division), Salomon Kalou (Herta Berlin/Allemagne/1re division), Seydou Doumbia (CSKA Moscou/Russie/1re division), Gadji Tallo (SC Bastia/France/1re division) et Gohi Bi Cyriac (Anderlecht/Belgique/1re division), Lacina Traoré (Monaco/1re division/France)

C.D

Après Kouyaté, les Sénégalais Sané, Diouf et Souaré déclarent forfait (groupe G)

Après le précieux Cheikhou Kouyaté, remplacé par Pape Gueye (Metalist Kharkov), ce sont Lamine Sané (Bordeaux), Pape Souaré (Lille) et Biram Diouf (Stoke City) qui ont déclaré forfait pour la double confrontation face à la Tunisie.

Pour pallier l'absence des trois joueurs, Alain Giresse a fait appel à Ibrahima Mbaye, jeune latéral droit prêté à Livourne par l'In-

ter Milan et à Pape Alioune Ndiaye. Ce milieu de terrain formé à Diambars (comme les Lillois Souaré et Gueye) évolue à Bodo/Glimt, avec lequel il a été champion de 2^e division norvégienne et élu meilleur joueur du championnat la saison passée. Fort d'un secteur offensif étoffé (Mané, Ndiaye, Sow, Cissé et Ba), Giresse n'a pas rappelé Diafra Sakho, sociétaire de West Ham.

C.D.